BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

RAPPORT ANNUEL 1966

BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT

Les comptes et le bilan de la Banque Européenne d'Investissement sont établis dans l'unité de compte définie à l'article 4 paragraphe 1 de ses Statuts. Sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin.

Dans le présent rapport, les conversions en unités de compte sont effectuées aux parités suivantes :

1 unité de compte (u.c.) =

- 50 francs belges
- 4,00 Deutsche Mark
- 4,93706 francs français
- 625 lires italiennes
- 50 francs luxembourgeois
- 3,62 florins hollandais
- 1 dollar des Etats-Unis
- 4,37282 francs suisses
- 30,00 drachmes grecques
- 9,00 livres turques

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

RAPPORT ANNUEL 1966

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Président : EMILIO COLOMBO *(Italie)*

Belgique :	ROBERT HENRION, Ministre des Finances, Bruxelles;
Allemagne :	FRANZ-JOSEF STRAUSS (1), Ministre des Finances, Bonn;
France :	MICHEL DEBRÉ, Ministre de l'Économie et des Finances, Paris; Président jusqu'au 21 juin 1966;
Italie :	EMILIO COLOMBO, Ministre du Trésor, Rome;
Luxembourg :	PIERRE WERNER, Ministre d'État, Président du Gouvernement, Ministre du Trésor, Luxembourg;
Pays-Bas :	HENDRIKUS JOHANNES WITTEVEEN (2), Ministre des Finances, La Haye.

(1) ROLF DAHLGRÜN, jusqu'au 30 novembre 1966.
(2) ANNE VONDELING, jusqu'au 2 décembre 1966.
JELLE ZIJLSTRA, jusqu'au 5 avril 1967.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : PARIDE FORMENTINI
Vice-Présidents : YVES LE PORTZ
ULRICH MEYER-CORDING

Administrateurs :	*Suppléants :*
FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris; (1)	ROGER BOYER, Administrateur de la Banque Française du Commerce Extérieur; Membre du Conseil National du Crédit, Paris;
N ..... (2)	MICHEL ALBERT, Directeur de la Structure et du Développement Économiques à la Direction Générale des Affaires Économiques et Financières à la Commission de la C.E.E.; (3)
SJOERD BOOMSTRA, Directeur des Finances Extérieures au Ministère des Finances, La Haye;	OTTO WILLEM VOS, Directeur au Ministère des Finances, La Haye;
RAYMOND DENUCÉ, Directeur-gérant honoraire du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles;	PIERRE GUILL, Directeur de la Caisse d'Epargne de l'État, Luxembourg;
GIUSEPPE DI NARDI, Président de la S.p.A. Navalmeccanica, Rome;	LIONELLO FRONZONI, Délégué de la Banca d'Italia pour le Benelux, Conseiller Financier près les Ambassades d'Italie à Bruxelles, La Haye et Luxembourg, Bruxelles;

(1) ANDRÉ DE LATTRE, jusqu'au 21 juin 1966.
(2) FRANCO BOBBA, jusqu'au 15 février 1967.
(3) ALAIN PRATE, jusqu'au 21 juin 1966.

ROBERTO DUCCI, Ambassadeur;	ALBERTO CAPANNA, Directeur Général de la Finsider, Rome;
HERBERT MARTINI, Vorstandsmitglied de la Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort s/Main;	WALTER DUDEK, Senator der Finanzen a.D., Hambourg-Harbourg;
ALFRED MÜLLER - ARMACK, Staatssekretär a.D., Cologne;	N ..... (2)
MAURICE PÉROUSE, Directeur du Trésor au Ministère de l'Économie et des Finances, Paris;	ANDRÉ POSTEL-VINAY, Directeur Général de la Caisse Centrale de Coopération Économique, Paris; (3)
HANS RANNOW, Ministerialdirektor au Ministère Fédéral des Finances, Bonn; (1)	FRIEDRICH BERNARD, Ministerialrat au Ministère Fédéral des Finances, Bonn;
JEAN SALTES, Président Directeur Général du Crédit National, Paris;	N ..... (4)
STEFANO SIGLIENTI, Président de l'Istituto Mobiliare Italiano, Président de l'Associazione Bancaria Italiana, Rome;	ALDO BALDARI, Inspecteur Général du Trésor, Ispettorato Generale per i Rapporti Finanziari con l'Estero, Ministero del Tesoro, Rome;

(1) FRITZ FECHNER, jusqu'au 21 juin 1966.
(2) ERNST VOM HOFE, jusqu'au 11 janvier 1967.
(3) FRANÇOIS BLOCH-LAINE, jusqu'au 21 juin 1966.
(4) JEAN RIPERT, jusqu'au 15 mars 1967.

COMITÉ DE DIRECTION

PARIDE FORMENTINI, *Président*
YVES LE PORTZ, *Vice-Président*
ULRICH MEYER-CORDING, *Vice-Président*

DIRECTIONS

Direction des Affaires Générales :	HENRI LENAERT, Directeur. ARNOLD RIETZ, Directeur adjoint, Chef du Personnel.
Direction des Prêts dans les Pays Membres :	HANS WERNER VON LINDEINER-WILDAU, Directeur. ROMEO DALLA CHIESA, Directeur adjoint. ARMEL BELLEC, Directeur adjoint. (1)
Direction des Prêts dans les Pays Associés :	GUY TRANCART, Directeur. KARL-HEINZ DRECHSLER, Directeur adjoint. PIETRO BEMBINA, Directeur adjoint. (2)
Direction des Finances et de la Trésorerie :	GIANDOMENICO SERTOLI, Directeur.
Direction des Etudes :	PIERRE BARRE, Directeur.
Direction des Affaires Juridiques :	J. NICOLAAS VAN DEN HOUTEN, Directeur.

Conseillers Techniques :	HENRI JEANDET. HELLMUTH BERGMANN. EUGENIO COMBONI. JACQUES FAUDON. MARCELLO GOFFI.

(1) MICHEL ALBERT, jusqu'au 21 avril 1966.
(2) GUIDO MARTELLI, jusqu'au 30 septembre 1966.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président

KARL BERNARD	Ancien Président du Conseil Central de la Bank deutscher Länder, Francfort s/Main;

Membres

ADRIAAN M. DE JONG	Ancien Directeur-Secrétaire et Vice-Président de De Nederlandsche Bank, Amsterdam;
RENÉ BRESSON	Président de Chambre Honoraire à la Cour des Comptes; Ancien Président de la Commission de Vérification des Comptes des Entreprises Publiques, Paris.

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTÉ ET LES PAYS ASSOCIÉS 17

Les investissements dans la Communauté 24

Le financement des investissements dans la Communauté 28

Le marché des émissions publiques de valeurs mobilières 28

Les autres ressources disponibles pour le financement de l'économie 36

Les mouvements de capitaux intracommunautaires et entre la Communauté et le reste du monde 39

II. ACTIVITÉS DE LA BANQUE 43

Prêts 43

Contrats signés 43

Opérations approuvées 43

Opérations ordinaires 43

Opérations spéciales 49

Opérations de prêt de 1958 à 1966 50

Origine et emploi des ressources 53

III. BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES 57

IV. ADMINISTRATION DE LA BANQUE 69

ÉTUDE SPÉCIALE : LES PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIÉS 70

La première partie du Rapport Annuel replace, comme chaque année, l'activité de la Banque en 1966 dans le cadre de l'évolution économique générale de la Communauté et des pays associés en s'attachant plus particulièrement au problème des investissements et de leur financement.

La deuxième partie rend compte de l'activité de la Banque, prêts et emprunts de l'exercice, et récapitule les opérations réalisées depuis la fondation.

La troisième partie comporte une analyse des principaux postes du bilan et du compte de profits et pertes.

Une étude sur les problèmes du développement industriel dans les Etats africains et malgache associés complète le rapport.

RAPPORT ANNUEL 1966

I

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTÉ ET LES PAYS ASSOCIÉS

Communauté.

L'expansion a de nouveau caractérisé en 1966 l'économie de la Communauté dans son ensemble; le produit brut en termes réels s'est accru de 4%, comme en 1965, pour atteindre 322 milliards d'unités de compte (1), soit environ 1.760 unités de compte par habitant. Cependant, parmi les pays membres, des tendances conjoncturelles différentes se sont maintenues et même renforcées au cours de l'année. A partir de l'été la croissance économique dans la République Fédérale d'Allemagne a marqué un net ralentissement, qui s'est manifesté notamment par des tendances régressives dans le domaine des investissements; cette situation a entraîné au cours du deuxième semestre un fléchissement de la production industrielle et des importations, une détente assez nette sur le marché de l'emploi et une moindre progression des dépenses des consommateurs privés. C'est surtout l'économie du Benelux qui en a subi le contrecoup, du fait de ses relations particulièrement étroites avec l'économie allemande. L'expansion économique s'est, au contraire, poursuivie en Italie et en France à un rythme soutenu.

Dans ces deux pays, l'augmentation du produit national a été portée de 3,5% l'année précédente à quelque 5,5% en Italie et 5% en France; elle

(1) Sauf indication contraire, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en unités de compte (voir définition p. 2).

n'a, semble-t-il, atteint que 2,5 % en Allemagne contre 4,8 %, 3 % en Belgique contre 3,3 %, 1,5 % à 2 % comme en 1965 au Luxembourg et, tout en se maintenant à un niveau satisfaisant, elle a néanmoins subi un certain ralentissement aux Pays-Bas (4,5 % contre 5,4 % en 1965).

Pour la Communauté considérée dans son ensemble, l'augmentation de la demande a été du même ordre de grandeur qu'en 1965, un certain affaiblissement de la demande extérieure ayant été compensé par une expansion légèrement plus forte de la demande intérieure : les exportations vers les pays tiers ont augmenté de 8,5 % en valeur au lieu de 12 % en 1965; les dépenses de consommation se sont accélérées, tandis que les dépenses d'investissement se développaient à peu près au même rythme qu'en 1965.

Ces tendances générales ne représentent évidemment que des moyennes résultant d'évolutions parfois divergentes. Ainsi, l'augmentation plus marquée de la consommation reflète surtout l'effet de l'évolution plus favorable des revenus sur la demande des particuliers en France et en Italie. Une moindre progression des dépenses d'investissement en Allemagne est à comparer avec des développements plus favorables en ce domaine dans les autres pays.

L'offre intérieure s'est révélée assez élastique face à une demande accrue : la production industrielle a augmenté de 5 % contre 4,4 % en 1965; les secteurs des services ont maintenu leur croissance vigoureuse; seule l'agriculture a connu une expansion ralentie par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle le niveau de production avait été particulièrement élevé.

Du fait d'une plus forte demande en France et en Italie, les importations de marchandises provenant des pays tiers ont marqué une légère accélération en progressant de 7,5 % en valeur contre 6,5 % en 1965. Le commerce intra-communautaire s'est encore développé d'une manière appréciable et a constitué, comme les années précédentes, un facteur d'équilibre, bien que, notamment sous l'influence de l'évolution conjoncturelle en Allemagne, il ait perdu en cours d'année un peu de son dynamisme : son taux de croissance, de 13,5 % en valeur de 1964 à 1965, est tombé à environ 12 % en 1966.

Bien que l'expansion de la demande se soit ralentie dans plusieurs pays en cours d'année et que les tendances vers un meilleur équilibre entre l'offre

et la demande se soient renforcées, le niveau des prix s'est accru de quelque 3,5 % en moyenne pour l'ensemble de la Communauté, comme l'année précédente, mais avec des taux d'augmentation assez différents selon les pays et qui se situent entre 2,3 % (Italie) et 6 % (Pays-Bas).

La persistance de l'augmentation des coûts et des prix résulte en partie des déséquilibres antérieurs; mais elle a tenu aussi à d'autres facteurs comme la hausse des prix à l'importation et le relèvement des loyers, de certains prix agricoles et des tarifs des services publics. Enfin, en dépit d'une détente sensible et assez générale sur les marchés de l'emploi, l'augmentation des coûts salariaux s'est poursuivie dans tous les pays, y compris le plus favorisé par la croissance, l'Italie, où l'accroissement de la production a surtout entraîné un allongement des horaires de travail.

Face aux problèmes posés par l'évolution de la conjoncture à la fin de l'année, le Conseil de la Communauté a adopté, le 22 décembre 1966 sur proposition de la Commission, une recommandation assez détaillée aux États membres qui, au titre de la politique à suivre en 1967, préconise notamment les lignes directrices suivantes : la réduction des pressions inflationnistes sur les prix et les coûts par la poursuite de mesures appropriées reste l'un des objectifs principaux de la politique conjoncturelle de tous les pays de la Communauté; les déficits de la plupart des administrations publiques devraient être comprimés, la lutte contre les entraves à la concurrence intensifiée, l'épargne stimulée; l'évolution de la masse salariale devrait rester en harmonie avec l'accroissement de la production grâce à la mise en place d'une politique des revenus plus efficace.

Les inquiétudes qu'a fait naître un certain affaiblissement de la conjoncture tant sur le plan communautaire que sur le plan mondial, l'interdépendance toujours plus marquée entre les économies des six pays, les problèmes d'adaptation d'ordre économique et social que posent les secteurs plus particulièrement menacés conduisent de plus en plus les États membres à envisager en commun les mesures à prendre.

Sur le plan de la politique économique à moyen terme, le Comité institué en 1964 a poursuivi ses travaux, de sorte qu'un projet de premier programme économique pour la période allant jusqu'en 1970 a pu être transmis, en avril 1966, au Conseil de la Communauté qui l'a approuvé

le 8 février 1967. Le Comité a également abordé l'étude des problèmes d'adaptation structurelle que posent aux entreprises de la Communauté l'élargissement des marchés et l'accélération du progrès technique, dans un climat de concurrence internationale accrue.

La Banque s'inspirera, dans le choix de ses interventions, de la politique que les pays membres dégageront en commun dans ce domaine, en même temps que des impératifs toujours actuels du développement régional et de la reconversion des zones critiques.

Pays associés.

La *Grèce* a abordé l'année 1966 dans des conditions moins favorables que les années précédentes. Les résultats acquis au cours de l'année ont permis néanmoins un certain redressement. Grâce à une nette expansion de la production industrielle (16 % contre 8 % l'année précédente), le produit intérieur brut a progressé de plus de 8 % en volume contre 7 % en 1965. Les prix ont continué d'augmenter, mais plus modérément (3,6 %). Surtout, la situation monétaire s'est considérablement assainie; le budget ordinaire a dégagé de nouveau un assez fort excédent et l'épargne a atteint son niveau le plus élevé.

Un des points faibles de la situation générale demeure le trop lent progrès des exportations qui, malgré un début de diversification (nouvelles exportations de métaux, de textiles et de produits manufacturés divers), dépendent encore largement de quelques produits agricoles traditionnels, comme le tabac, les raisins et même les céréales. Au contraire, l'élasticité des importations continue d'être très élevée. Le déficit commercial a été substantiel en 1966 avec quelque 0,7 milliard de dollars et tend encore à augmenter. Les recettes « invisibles » et les transferts privés (marine marchande, tourisme, envois de salaires et remises d'émigrants) – au total quelque 0,5 milliard de dollars en 1966 – compensent une bonne part du déficit commercial. Depuis quelques années, le solde est financé par des entrées nettes de capitaux, notamment de provenance privée. Toutefois, en 1966, l'endettement public extérieur s'est accru d'environ 50 millions de dollars, en chiffres nets. A ce prix, les réserves monétaires qui avaient diminué de 31 millions l'année précédente, ont augmenté de 15 millions

de dollars, non compris un versement en or de 10 millions au Fonds Monétaire International.

En 1966, l'industrialisation a réalisé des progrès incontestables grâce à la mise en route de plusieurs grandes usines : aluminium, nickel, pétrochimie, engrais. Dans le domaine agricole, les surfaces irriguées ont été accrues. En ce qui concerne les services, et particulièrement le tourisme, des investissements sont en cours de réalisation. Dans la perspective d'une intégration plus poussée entre la Grèce et ses partenaires de la Communauté, les résultats déjà acquis devront être consolidés, et de nouveaux efforts réalisés pour accroître les investissements productifs et poursuivre l'adaptation des structures de production qui ne répondent assez souvent qu'aux exigences d'un marché relativement étroit et protégé.

En *Turquie*, l'année 1966 a été marquée par une forte expansion de l'activité économique qui s'explique à la fois par une récolte nettement plus abondante que les années précédentes et par des progrès notables du secteur industriel. Selon des estimations provisoires, le produit national brut a augmenté en volume de 8,7 % en 1966 contre 4,6 % l'année précédente.

La demande des consommateurs privés a été très active : les revenus des agriculteurs se sont fortement accrus grâce à de meilleures récoltes et à la politique de soutien des prix poursuivie par le gouvernement ; les salaires, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ont aussi été l'objet d'augmentations substantielles. L'accroissement des dépenses pour la consommation privée de même que pour la consommation publique est estimé à quelque 12 %. C'est cependant dans le secteur des investissements que la plus forte avance a été constatée. L'effort du gouvernement dans ce domaine s'est traduit par une accélération des projets d'investissement prévus par le Plan, et les investissements publics ont progressé de quelque 20 % par rapport à 1965. Une confiance accentuée a porté les investissements privés – en augmentation d'un quart par rapport à 1965 – à un niveau supérieur aux prévisions et a provoqué une diversification plus large des initiatives.

En dépit de l'évolution vigoureuse de la demande, la hausse des prix a été très faible au cours de l'année et l'expansion s'est poursuivie dans un climat de stabilité relative, soutenue par une politique prudente dans le

domaine de la monnaie et du crédit face à une offre plus abondante provenant de la production nationale et de l'importation.

La situation de la balance des paiements s'est de nouveau détériorée. Les exportations de marchandises ont atteint 491 millions de dollars, soit 6% de plus qu'en 1965 mais elles continuent à porter essentiellement sur des produits agricoles; à la suite d'une forte expansion de la demande aussi bien pour les matières premières et intermédiaires que pour les biens d'équipement, les importations se sont chiffrées à 718 millions de dollars, avec un accroissement de 26%. Les recettes au titre des transferts de salaires de travailleurs turcs à l'étranger ont de nouveau augmenté pour atteindre 115 millions de dollars contre 70 millions en 1965. Le déficit courant a été porté de 77 millions en 1965 à 162 millions de dollars pour 1966.

Les crédits publics étrangers et les crédits des institutions multilatérales de financement, mis à la disposition de la Turquie dans le cadre du Consortium, ont assuré, pour la plus large part, la couverture du déficit courant et l'amortissement des dettes anciennes. L'importation de capitaux privés liée aux investissements directs de firmes étrangères a été légèrement plus élevée : 30 millions de dollars contre 22 millions en 1965. L'équilibre n'a toutefois été atteint qu'en prélevant quelque 30 millions de dollars sur les réserves de devises, cependant fort exiguës.

Compte tenu des résultats obtenus en 1966, la Turquie a réalisé, au cours des quatre premières années de son Plan quinquennal, un taux de croissance réel de 6,4% en moyenne par an, résultat appréciable, compte tenu des problèmes de démarrage auxquels le pays avait à faire face.

En ce qui concerne les dix-huit *États africains et malgache associés*, les conditions de vente des principaux produits d'exportation, dégradées en 1965, et dans l'ensemble à peine améliorées en 1966, ont continué de peser sur la situation des économies et des balances commerciales. L'accroissement des quantités commercialisées, après une campagne 1965 - 1966 favorable, particulièrement en ce qui concerne le café et les arachides, a permis une certaine compensation. Toutefois, de mauvaises conditions météorologiques ont sévi en 1966, notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Ces tendances générales affectent différemment les États africains bénéficiaires des premiers prêts de la Banque : Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal et Congo-Brazzaville.

En *République de Côte d'Ivoire*, le retournement de conjoncture qui avait marqué l'année 1965 et s'était traduit par un fléchissement des secteurs primaire et tertiaire, heureusement balancé par l'expansion accélérée du secteur secondaire, paraît devoir également affecter les résultats de l'année 1966. Après une période de croissance exceptionnellement rapide – le produit intérieur s'était accru de près de 50 % en volume de 1960 à 1964 –, la tendance au plafonnement affecte aussi les exportations. Le fléchissement des ventes de cacao en tonnage et en valeur, malgré un certain redressement des cours, la quasi-stagnation des expéditions de bananes, ne sont que partiellement compensés par les progrès des exportations de café (récolte 1965-1966 en augmentation de 35 % sur la précédente), de bois, d'ananas, de coton et de caoutchouc naturel. Cependant, la balance commerciale ivoirienne reste largement excédentaire.

Pour la première fois depuis 1957, la balance commerciale de la *République Fédérale du Cameroun* s'est soldée en 1965 par un déficit dû à un léger tassement des exportations, alors que les importations, stimulées par les investissements publics et privés, s'accroissaient de près de 14 % en valeur. Cette tendance semble avoir prévalu également en 1966. L'expansion qui caractérisa la période 1961-1964 se poursuit dans le secteur industriel, où d'importantes implantations nouvelles sont en cours.

Dans le secteur agricole, la régénération des cacaoyères, la conversion des bananeraies et la mise en place du « plan palmier » en sont encore à leurs débuts, la production de coton et de café arabica se développe favorablement. La grande diversité des possibilités agricoles et leur exploitation systématique, prévue par le deuxième plan quinquennal 1966-1971 constituent l'un des principaux atouts de l'économie camerounaise.

La *République du Sénégal* a dû affronter ces dernières années des problèmes difficiles liés à la monoculture de l'arachide ou résultant du morcellement de l'espace économique ouest-africain. Après une période de quasi-stagnation de 1962 à 1964, une certaine reprise, perceptible en 1965, s'est développée en 1966 du fait du net progrès de la récolte d'arachides et

de l'expansion de la production industrielle. Le déficit de la balance commerciale s'en est trouvé sensiblement réduit. Mais la sécheresse qui a sévi en 1966 a entraîné une chute brutale de la production agricole qui pèsera lourdement sur l'évolution de la situation économique et financière en 1967. L'exécution du deuxième plan quadriennal 1965-1969 pourrait s'en trouver infléchie vers l'une des variantes moyenne ou faible.

En *République du Congo (Brazzaville)*, un secteur public dont la situation reste incertaine coexiste avec un secteur privé dont les activités agro-industrielles, forestières et bientôt minières sont en pleine expansion. Les difficultés auxquelles se heurte le développement de la production agricole en général contrastent avec les progrès de la production sucrière et des industries du bois (sciage et placage). Les investissements en cours pour l'exploitation des gisements de potasse, une des principales richesses du pays, auront une incidence considérable sur le développement économique et l'amélioration de la balance commerciale.

LES INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ

Selon des estimations provisoires, la formation brute de capital fixe a atteint quelque 73 milliards d'unités de compte en 1966, pour l'ensemble de la Communauté, contre 69,1 milliards l'année précédente. Elle a ainsi augmenté d'environ 6% en valeur, et de 3,5% en termes réels. Le taux de croissance des investissements, à la fois en valeur et en volume, enregistré en 1966 pour l'ensemble de la Communauté, est donc resté sensiblement le même que l'année précédente.

L'évolution globale a montré des divergences accentuées d'un pays à l'autre : en Allemagne, le rythme d'expansion s'est nettement ralenti et l'investissement, en volume, n'a guère dépassé le niveau de 1965. Au contraire, une reprise a été observée en Italie après un recul sensible au cours des deux années précédentes. Une accélération a été enregistrée en Belgique, aux Pays-Bas et, moins affirmée, en France, cependant qu'au Luxembourg la régression continuait.

AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ
(% par rapport à l'année précédente)

	Valeur				*Volume*			
	1963	1964	1965	1966	1963	1964	1965	1966
Allemagne	5,7	14,5	9,1	3,0	2,8	12,0	6,9	0,6
France	13,5	15,9	8,5	9,0	7,5	11,7	5,4	6,0
Italie	16,7	0,7	−6,8	5,3	9,2	−7,3	−8,4	3,7
Pays-Bas	6,6	24,2	9,4	12,5	2,1	16,9	5,1	7,5
Belgique	3,4	20,6	5,6	7,5	−1,0	12,8	1,4	4,0
Luxembourg	23,8	7,6	−15,8	−3,5	..	..	−18,0	−6,5
Communauté	9,9	13,0	5,9	6,0	5,3	8,4	3,5	3,5

Comme le montre le tableau suivant, les investissements des entreprises pour l'ensemble de la Communauté ont atteint près de 43 milliards, leur part dans l'ensemble des investissements restant de 58% comme en 1964 et 1965. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation des investissements des entreprises est estimée à 6% en valeur, soit approximativement 3,5% en termes réels. Les dépenses pour la construction de logements, qui représentent 26% du total de l'investissement, n'auraient augmenté que de 3,5%, tandis que le taux de croissance en valeur des investissements publics serait de 7,5%.

INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ

	En milliards d'unités de compte aux prix courants				*% du total*			
	1963	1964	1965	1966	1963	1964	1965	1966
Investissements des entreprises	35,1	38,0	40,1	42,6	60,8	58,2	58,1	58,3
Construction de logements	14,0	17,3	18,3	19,0	24,3	26,5	26,5	26,1
Investissements publics	8,6	10,0	10,6	11,4	14,9	15,3	15,4	15,6
Total	57,7	65,2	69,1	73,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En *Allemagne*, le ralentissement de l'expansion des investissements, qui avait commencé vers la fin de l'année 1965, s'est poursuivi en 1966 pour s'accentuer au cours des derniers mois au point de marquer un recul absolu. Il a été surtout notable dans le domaine de l'équipement où les dépenses n'ont guère dépassé celles de l'année précédente, et ont même régressé en volume de 1965 à 1966. La construction, nettement ralentie en 1965 par le freinage des travaux publics et la stagnation de la construction résidentielle, a conservé en 1966 le taux de croissance relativement faible de l'année précédente, et le fléchissement de l'activité dans ce domaine s'est accentué au cours de l'année.

Plus encore que l'évolution des investissements réalisés, celle des commandes a reflété l'affaiblissement de la propension à investir : fin 1966, les carnets de commandes d'équipements industriels et les autorisations de nouvelles constructions accusent une baisse sensible par rapport à la fin de l'année précédente.

En *France*, le rythme de croissance de l'investissement ne s'est pas notablement modifié : 6 % en volume en 1966 contre 5,4 % l'année précédente.

L'évolution des investissements productifs des entreprises, en augmentation de quelque 7 % en volume contre 2 % en 1965, a été soutenue, d'une part, par la poursuite de programmes importants des entreprises publiques, mais aussi et surtout, après une période de quasi-stagnation de plusieurs années, par la reprise assez nette des investissements productifs des entreprises privées. Ces dernières ont amplifié leurs projets par suite, semble-t-il, de la large utilisation des capacités existantes, d'une amélioration des possibilités d'autofinancement et de prévisions plus favorables concernant la demande.

Tandis que la construction publique a continué sa progression en 1966, une certaine stagnation a affecté le domaine de la construction résidentielle où les retards dus à la réorganisation du système de financement et le nombre croissant de logements non vendus ont particulièrement affecté l'activité dans le « secteur non aidé ».

En *Italie*, l'investissement a connu une reprise en 1966 après la baisse importante des deux années précédentes. L'accroissement, estimé à 3,7 %,

correspond essentiellement à une augmentation d'environ 12 % des achats de biens d'équipement après un recul de 14 % en 1965; cette augmentation reflète d'importants efforts de rationalisation, notamment de la part des entreprises privées. La construction ne paraît pas, quant à elle, avoir dépassé le niveau de 1965 : les tendances à la reprise qui se sont dessinées dans les domaines des travaux publics et de la construction industrielle et commerciale n'ont guère fait que compenser une nouvelle régression de la construction de logements.

En dépit de la reprise, le niveau des investissements était encore en 1966 inférieur de quelque 10 % au niveau atteint en 1963.

Aux *Pays-Bas*, les investissements ont marqué entre 1965 et 1966 un accroissement estimé à 7,5 % en volume contre 5,1 % l'année précédente.

Cette situation d'ensemble tient surtout à l'expansion de l'activité d'investissement des entreprises. Les entreprises publiques ont poursuivi, entre autres, des travaux toujours très importants pour la mise en exploitation des gisements de gaz naturel. Les investissements des entreprises privées ont également augmenté plus qu'en 1965, tant en ce qui concerne l'équipement que la construction, sous l'influence d'une part de l'évolution assez favorable des bénéfices en début d'année et, d'autre part, des nouveaux assouplissements apportés à la politique de freinage des constructions industrielles. Un certain tassement de l'activité est toutefois apparu en cours d'année, par suite de la pression accrue exercée sur les marges bénéficiaires par l'augmentation continue des coûts ainsi que des difficultés croissantes de financement liées à la cherté et à la pénurie des capitaux d'emprunt.

La construction de logements, en augmentation de 8 % en volume par rapport à 1965, est restée assez dynamique quoique avec un taux d'expansion bien inférieur aux taux exceptionnels des années précédentes : 12 % en 1965 et 29 % en 1964. Enfin, les difficultés budgétaires ont, en mai 1966, conduit le gouvernement à appliquer à la réalisation des programmes publics un certain frein dont l'effet s'est manifesté au deuxième semestre, en particulier dans les investissements des administrations locales.

En *Belgique*, le rythme de croissance de l'investissement a été plus soutenu qu'en 1965. La progression des investissements productifs des

entreprises a continué d'être influencée favorablement par la poursuite des programmes importants des firmes étrangères, tandis que les branches traditionnelles, qui maintenaient cependant leurs efforts de rationalisation, n'ont enregistré qu'une faible expansion de leurs investissements. D'autre part, les investissements du secteur public, en diminution en 1965, ont connu une reprise notable en dépit des difficultés de financement qui ont forcé le gouvernement ainsi que les pouvoirs subordonnés à apporter au cours de l'année des réductions à leurs projets initiaux. Quant à la construction des logements, la stagnation déjà constatée l'année précédente a persisté.

Dans le *Grand-Duché de Luxembourg*, l'affaiblissement de l'activité d'investissement s'est poursuivie, laissant apparaître une nouvelle régression de quelque 6,5 % en volume après la diminution de 18 % l'année précédente.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ

LE MARCHÉ DES ÉMISSIONS PUBLIQUES DE VALEURS MOBILIÈRES

1. *Émissions de valeurs mobilières nationales sur les marchés de capitaux des pays membres.*

Le montant des émissions publiques de valeurs mobilières, en valeur nette, c'est-à-dire après déduction des amortissements et, dans la mesure du possible, des doubles emplois, a marqué en 1966 une diminution d'environ 5 % contre une augmentation de 12 % l'année précédente.

ÉMISSIONS NETTES DE VALEURS MOBILIÈRES

(milliards d'unités de compte)

Catégories de valeurs	1963	1964	1965	1966
Actions	2,05	2,88	2,94	2,52
Emprunts du secteur public (État ou collectivités)	2,35	2,54	3,34	4,05
Emprunts du secteur de l'économie (entreprises et institutions de crédit)	4,48	4,94	5,31	4,42
Total Communauté	8,88	10,36	11,59	10,99

Cette diminution a affecté exclusivement le secteur de l'économie dont les appels au marché par émission d'actions ou d'obligations ont été réduits de quelque 1,3 milliard d'unités de compte, ce qui correspond sensiblement au sixième du montant rassemblé en 1965; les placements d'emprunts du secteur public qui avaient déjà augmenté de 31 % en 1965 ont, en revanche, marqué un nouvel accroissement de plus de 20 %.

ÉMISSIONS D'ACTIONS

(milliards d'unités de compte)

Pays	1963	1964	1965	1966
Allemagne	0,33	0,56	0,99	0,67
France	0,84	1,01	1,02	0,74
Italie	0,64	0,93	0,65	0,76
Pays-Bas	0,02	0,06	0,03	0,02
Belgique	0,13	0,23	0,14	0,20
Luxembourg	0,09	0,09	0,11	0,13
Total Communauté	2,05	2,88	2,94	2,52

Les émissions d'actions ont diminué en 1966; ce recul a seulement intéressé les marchés allemand et français où les indices des cours, en baisse depuis 1964, ont enregistré un nouvel effritement de 14 % et 8 % respective-

ment. La situation plus favorable du marché italien, seul de la Communauté à avoir terminé l'année avec des cotations marquant quelques progrès (+ 9 %), a au contraire permis des appels de fonds nettement supérieurs à ceux de 1965; ces progrès ont toutefois été annulés après l'annonce, fin février 1967, de nouvelles dispositions fiscales.

ÉMISSIONS NETTES D'EMPRUNTS DANS LA COMMUNAUTÉ

(milliards d'unités de compte)

Pays	1963	1964	1965	1966
Allemagne	3,00	3,32	3,01	1,26
Secteur public (1)	*1,46*	*1,53*	*1,50*	*0,62*
Économie	*1,54*	*1,79*	*1,51*	*0,64*
France	1,45	1,25	1,42	1,72
Secteur public	*0,49*	*0,17*	*0,11*	*0,22*
Économie	*0,96*	*1,08*	*1,31*	*1,50*
Italie	1,72	2,32	3,13	4,42
Secteur public	*— 0,11*	*0,37*	*1,06*	*2,48*
Économie	*1,83*	*1,95*	*2,07*	*1,94*
Pays-Bas	0,27	0,17	0,32	0,39
Secteur public	*0,28*	*0,13*	*0,15*	*0,18*
Économie	*— 0,01*	*0,04*	*0,17*	*0,21*
Belgique	0,39	0,42	0,76	0,68
Secteur public	*0,23*	*0,34*	*0,51*	*0,55*
Économie	*0,16*	*0,08*	*0,25*	*0,13*
Luxembourg	—	—	0,01	—
Secteur public	—	—	*0,01*	—
Économie	—	—	—	—
Total Communauté	6,83	7,48	8,65	8,47
Secteur public	*2,35*	*2,54*	*3,34*	*4,05*
Économie	*4,48*	*4,94*	*5,31*	*4,42*

(1) Y compris les émissions d'obligations dont le produit permet en partie d'octroyer des prêts au secteur de l'économie.

En *Allemagne*, dans un marché très limité, les émissions de valeurs mobilières à revenu fixe n'ont guère dépassé les deux cinquièmes des placements effectués en 1965, eux-mêmes en régression par rapport à l'année précédente.

Cette situation résulte essentiellement de plusieurs facteurs qui avaient déjà contribué à affaiblir le marché en 1965 : tension persistante des finances publiques, pression exercée sur la liquidité par une politique de crédit restrictive et une balance des paiements déficitaire pendant une large partie de l'année, enfin application aux non-résidents de la « Kuponsteuer ». Il semble aussi que l'épargne allemande, pourtant abondante, se soit montrée réticente à s'investir en valeurs mobilières à revenu fixe, en dépit des taux exceptionnellement favorables qui lui ont été offerts.

Pour remédier à cette situation, une nouvelle pause des émissions d'emprunts publics, décidée au printemps, a été maintenue jusqu'à la fin de l'année, période vers laquelle a pu être observée une légère détente, en liaison notamment avec le retour à une position excédentaire des paiements extérieurs et donc avec un apport supplémentaire de liquidités à l'économie.

La quasi-totalité des disponibilités a été absorbée par les émissions d'obligations hypothécaires et communales (88 % contre 57 % en 1965), qui ont cependant été réduites de 1,7 à 1,1 milliard d'unités de compte d'une année à l'autre.

Les taux moyens offerts aux souscripteurs ont passé de quelque 7,6 % en janvier à 8,6 % au cours du mois d'août, pour revenir ensuite à 7,6 % en décembre. A cette date, d'après les cotations sur le marché, le rendement moyen était de 7,7 % pour les emprunts du secteur public et de 7,8 % pour ceux du secteur privé, soit à peu près les niveaux de fin 1965, après des maximums de 8,6 % et 8,3 % en juillet 1966.

En *France*, le marché s'est élargi après que les taux de rendement, toujours sous surveillance étroite des autorités, eurent été augmentés de 0,5 % dans le courant de juin, pour tenir compte notamment de l'évolution des taux à l'étranger; portés à cette date à 6,8 % environ pour les émissions du secteur public et à 7,1 % environ pour celles du secteur privé, leur niveau est désormais proche de celui qui ressort des cotations.

Le Trésor a prélevé un montant un peu plus large que l'année précédente, destiné également à être rétrocédé à divers secteurs prioritaires en vue de favoriser leur équipement; les principaux bénéficiaires de l'élargissement du marché ont cependant été les institutions de crédit spécialisées qui ont

absorbé la moitié des disponibilités; au contraire, les placements d'emprunts des entreprises nationales et de l'industrie privée ont marqué une légère régression.

En *Italie*, le marché a été caractérisé à la fois par un développement nouveau et important des émissions, dont le montant s'est accru de plus de 40 % par rapport à 1965, et par des prélèvements plus élevés du Trésor ou pour son compte (55 % contre 34 % en 1965, 16 % en 1964 et rien les deux années précédentes), en partie compensés, il est vrai, par une réduction des appels des entreprises nationales (IRI, ENI, ENEL), qui n'ont plus représenté que 11 % au lieu de 33 % en 1965. La demande des instituts spéciaux est restée très active, cependant que, une nouvelle fois, du fait des charges fiscales qui seraient attachées à leurs émissions directes, les emprunteurs privés se sont abstenus.

Malgré une certaine reprise des exportations de capitaux et le maintien des taux de rendement aux environs de 6,5 %, niveau relativement bas par comparaison avec ceux offerts sur certains marchés voisins et sur le marché international européen, les placements auprès des investisseurs privés, en augmentation de 900 millions d'unités de compte et qui ont couvert près de la moitié des appels de fonds, dépassent de nouveau – pour la première fois depuis 1963 – les souscriptions du système bancaire, elles-mêmes cependant accrues de 16 % entre 1965 et 1966.

Bien que de telles comparaisons soient rendues difficiles par les différences existant encore entre les pays dans l'organisation des circuits de capitaux, le marché italien a été ainsi, et de loin, le plus large de la Communauté pour les valeurs à revenu fixe, avec 52 % de l'ensemble des émissions de ce type. Cette situation paraît tenir tout autant à la stabilité des rendements offerts, à l'exonération fiscale dont jouissent en pratique les revenus de cette catégorie de titres, à la politique de rémunération des dépôts et à la règle suivie par les banques commerciales de ne pas prendre de participations et de ne pas prêter à long terme à l'industrie, qu'à une circonstance particulière: la liquidité exceptionnelle de l'économie.

Aux *Pays-Bas*, le marché – largement influencé par la hausse des taux en Allemagne et sur le marché international – a dû faire face à une demande de capitaux encore très abondante de la part du secteur privé et de la

N.V. Bank voor Nederlandsche Gemeenten pour le compte des collectivités locales.

Les rendements offerts aux souscripteurs, de 6,3 % pour les titres du secteur public et de 6,6 % pour ceux du secteur privé en janvier, ont passé respectivement à 7 % et 7,7 % environ à la fin de l'année, date à laquelle une certaine détente commençait à se manifester.

En *Belgique*, le volume des émissions a été assez voisin de celui de l'année précédente. Les emprunts du secteur public ont, comme au cours des années antérieures, absorbé la plus grande partie des disponibilités offertes sur le marché. Après le recul constaté au cours des deux années précédentes, l'intérêt des épargnants paraît s'être de nouveau porté vers les achats de valeurs mobilières étrangères.

De ce fait, le rendement à l'émission des emprunts d'État et des organismes publics de crédit a dû être progressivement élevé de 6,6 % à plus de 7 %.

Au *Luxembourg*, seul l'État a placé quelques émissions de bons directement auprès des banques et de la sécurité sociale. Aucun emprunt n'a été offert au public.

En dépit d'une moindre récolte globale de capitaux, due essentiellement à la situation très tendue qui a prévalu sur le marché allemand et n'a été que partiellement compensée par l'élargissement du marché italien, la hausse des taux, déjà enregistrée en 1965, s'est poursuivie en 1966. Après élimination des pointes exceptionnelles notées sur certaines places du fait de circonstances qui ne devraient pas persister, les taux de rendement des valeurs à revenu fixe émises dans les diverses monnaies des pays de la Communauté pourraient se situer à un niveau assez voisin; il en est ainsi au moins des taux de rendement bruts car le traitement fiscal des revenus diffère encore beaucoup d'un pays à l'autre et suivant la nationalité du porteur et suffit à expliquer d'importants transferts. Le coût réel des capitaux pour les emprunteurs est, quant à lui, fonction, non seulement du rendement offert, mais aussi des charges diverses à l'émission qui varient sensiblement selon les marchés.

2. *Émissions d'emprunts d'institutions internationales et d'emprunts étrangers sur les marchés des pays membres.*

En 1966, seules les institutions communautaires ont procédé à des émissions publiques d'obligations dans trois pays du marché commun.

(millions d'unités de compte)

	1965	1966
Allemagne	– (*)	– (*)
France	25	41
Italie	24	48
Pays-Bas	29	–
Belgique	10	10
Luxembourg	1	–
Total	89	99
dont Banque Européenne	45	75
Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier	11	24

(*) Après le 1er avril 1964, date où fut annoncée l'instauration d'une retenue à la source (Kuponsteuer) sur le revenu des obligations allemandes détenues par des non-résidents, les emprunts en DM émis en Allemagne par des non-résidents ont été considérés comme des euro-émissions étant donné qu'ils ont été souscrits pour un pourcentage très élevé par des non-résidents.
De ce fait, les émissions en DM figurent sous la rubrique « Marché international européen », page 35.

D'autre part, trois emprunts privés, de 24 millions d'unités de compte chacun, ont été placés en Italie par la Banque Interaméricaine de Développement, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la Banque Européenne d'Investissement.

3. *Émissions d'emprunts de résidents des pays membres sur les marchés étrangers.*

En 1966, les emprunteurs de la Communauté ont fait appel au marché suisse, à concurrence de 59 millions d'unités de compte, contre 20 millions seulement en 1965.

4. *Marché international « européen ».*

Les émissions publiques sur le marché « européen » (1) ont atteint, en 1966, 1.096 millions d'unités de compte, contre 954 millions en 1965 et ont été surtout libellées en dollars (77 %). Les principaux bénéficiaires de ces opérations ont été de nouveau les sociétés américaines (41 %), puis les emprunteurs de la Communauté (24 %) dont la Banque Européenne d'Investissement (40 millions) et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (55 millions).

ÉMISSIONS PUBLIQUES D'EMPRUNTS SUR LE MARCHÉ « EUROPÉEN »

(millions d'unités de compte)

	1965	1966
DM ou option DM	384	166 (*)
Dollars	546	843
Florins (tranches réservées à des non-résidents)	24	13
Unités de compte	—	74
Total	954	1.096
dont Emprunteurs de la Communauté	205	266
— *Banque Européenne*	*20*	*40*
— *C.E.C.A.*	*38*	*55*
— *Autres*	*147*	*171*
Sociétés américaines	297	454 (*)
(dont obligations convertibles)	*110*	*182* (*)
Emprunteurs scandinaves	223	100
Emprunteurs japonais	25	—
Emprunteurs de la zone sterling	107	135
Autres	97	141

(*) N'ont pas été comprises dans ces chiffres, deux opérations par lesquelles des sociétés américaines qui possédaient déjà une participation dans deux sociétés allemandes ont acquis la presque totalité du capital de ces dernières en offrant aux autres actionnaires d'échanger leurs droits contre des obligations convertibles émises ou garanties par les maisons-mères, libellées en DM et d'un montant global de 182 millions d'unités de compte.

Les émissions pour compte scandinave ont de nouveau diminué, les émissions pour compte japonais ont totalement cessé, les opérations réalisées par des emprunteurs de la zone sterling se sont développées.

(1) Marché défini limitativement comme l'a indiqué le précédent rapport :
- Emprunts ne pouvant, en raison du régime fiscal qui leur est applicable, intéresser les souscripteurs résidant dans le pays dont la monnaie est concernée;
- Emprunts assortis de clauses monétaires particulières (unités de compte, option de change)
- Emprunts réservés à la souscription de non-résidents.

La large ouverture de ce marché, tant du côté de l'offre que du côté de la demande de capitaux, marque bien son caractère international; il est en effet raisonnable de penser qu'une bonne partie des fonds qui s'y investissent est d'origine étrangère à la Communauté. Il va de soi, dans ces conditions, que les emprunteurs des six pays ne sauraient y bénéficier d'une situation privilégiée. Cependant, sans contester que les investissements américains en Europe comportent souvent un apport technologique appréciable, l'Union des Industries de la Communauté a récemment exprimé la crainte que les appels de fonds qui les accompagnent ne s'effectuent au détriment du financement des entreprises européennes. Cette organisation soulignait en même temps le lien étroit existant entre cette question et la création d'un véritable marché financier communautaire. Un groupe d'experts, réuni à l'initiative de la Commission, a consacré aux problèmes posés par le développement graduel d'un tel marché une étude publiée en novembre 1966.

LES AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Pour couvrir ses besoins en capitaux externes principalement liés au financement des investissements, le secteur de l'économie – entreprises et particuliers – a ainsi rassemblé en 1966, par placement public d'actions et d'obligations directement ou pour son compte, un montant légèrement inférieur à 7 milliards d'unités de compte, soit 1,3 milliard de moins qu'en 1965.

Il a d'autre part recouru, comme les années précédentes, aux crédits à moyen et long terme accordés par les banques et institutions spécialisées, les investisseurs institutionnels et, dans tous les pays membres à l'exception de la Belgique, par le Trésor public.

Il semble cependant qu'assez fréquemment les entreprises aient dû également financer leurs investissements en contractant des engagements à court terme qui, s'ils ne constituent qu'une solution temporaire, peuvent jouer un rôle utile de relais dans l'attente d'une période de moindre tension sur les marchés financiers.

Si la préférence marquée du public pour des placements liquides et à relativement court terme est un phénomène commun à tous les pays membres, la diversité qui persiste d'un pays à l'autre dans l'organisation des circuits financiers, dans le rôle joué par les intermédiaires collecteurs d'épargne contractuelle et dans la réglementation des achats de valeurs mobilières par les établissements de crédit, oblige les entreprises et les particuliers à utiliser, pour couvrir des besoins similaires, des capitaux dont la nature, le coût et le délai de disponibilité diffèrent encore sensiblement. Il peut en résulter pour les conditions d'exploitation des entreprises installées dans les divers pays une certaine disparité dont les effets, joints à ceux encore plus importants de l'absence d'harmonisation fiscale, seront d'autant plus ressentis que la concurrence deviendra plus vive.

1. *Crédits à moyen et long terme à l'économie.*

Le tableau ci-après fait apparaître l'augmentation depuis 1963 des crédits à moyen et long terme octroyés aux entreprises et aux particuliers de la Communauté :

(milliards d'unités de compte)

Pays	1963	1964	1965	1966
Allemagne	6,01	6,51	6,92	6,52
France	2,85	3,65	3,51	4,15
Italie	2,39	2,55	2,34	2,76
Pays-Bas	1,05	1,33	1,53	1,88
Belgique	0,63	0,75	0,71	0,93
Total Communauté	12,93	14,79	15,01	16,24

Toutefois une partie des ressources ainsi prêtées provient de l'émission de valeurs mobilières déjà prise en considération dans la rubrique précédente. Le tableau suivant montre l'apport net des intermédiaires financiers à l'économie, après élimination de ce double emploi.

(milliards d'unités de compte)

Pays	1963	1964	1965	1966
Allemagne	4,55	4,80	5,50	5,88
France	2,42	3,07	2,78	3,26
Italie	1,15	1,41	1,31	1,38
Pays-Bas	0,93	1,24	1,37	1,68
Belgique	0,54	0,73	0,57	0,82
Total Communauté	9,59	11,25	11,53	13,02

Cet apport net est encore considérable. Il atteint 13 milliards en 1966, soit quelque 13 % de plus qu'en 1965.

Il a augmenté dans tous les pays, dépasse largement – sauf en Italie du fait des importants placements d'obligations par les instituts spéciaux – le montant collecté par émission publique de valeurs mobilières et apparaît relativement plus stable que ce dernier. Rapporté à l'ensemble des ressources externes à moyen et long terme du secteur de l'économie, il en représente environ 60 % en France, 70 % en Belgique, 80 % en Allemagne et près de 90 % aux Pays-Bas, contre un tiers seulement en Italie.

2. *Crédits à court terme à l'économie.*

L'augmentation des crédits à court terme aux entreprises et particuliers de la Communauté depuis 1963 est retracée ci-après.

(milliards d'unités de compte)

Pays	1963	1964	1965	1966
Allemagne	0,86	1,24	1,83	1,28
France	1,77	1,72	2,07	2,93
Italie	3,22	0,19	1,11	2,77
Pays-Bas	0,19	0,21	0,22	0,16
Belgique	0,16	0,01	0,10	0,28
Total Communauté	6,20	3,37	5,33	7,42

L'augmentation de ces crédits a été substantielle en 1966 en Belgique, en France et surtout en Italie. Elle a permis aux entreprises de faire face à des besoins courants en hausse du fait du développement de l'activité économique, mais, nettement supérieure dans ces trois pays à l'accroissement du produit intérieur à prix courants, elle a pu aussi servir en partie à financer des investissements.

En Allemagne et aux Pays-Bas au contraire, sous l'effet de la politique monétaire restrictive, l'augmentation des facilités à court terme a été moindre en 1966 qu'au cours de l'année précédente et s'est maintenue en gros dans les limites de la progression du produit intérieur.

LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX INTRACOMMUNAUTAIRES ET ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LE RESTE DU MONDE

Au titre de l'aide aux pays en voie de développement, les pays membres de la Communauté ont tous été exportateurs nets de capitaux publics au cours de l'année 1965 (environ 1,5 milliard de dollars comme les deux années précédentes).

Cette aide publique a été complétée par l'octroi de crédits privés à l'exportation d'un montant net de 434 millions de dollars contre 498 millions en 1964. Sur ce montant, 370 millions étaient garantis dont 190 millions assortis de délais de paiement supérieurs à cinq ans.

Pendant la même période, les mouvements de capitaux privés à long terme (investissements directs, de portefeuille, prêts à l'exclusion des crédits commerciaux, opérations immobilières, etc.) ont laissé au contraire un surplus assez élevé en faveur de l'Allemagne, de la France et de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise. Ce surplus a constitué un appoint non négligeable pour le financement de l'investissement dans ces pays. Les mouvements de capitaux privés ont été équilibrés aux Pays-Bas. Pour l'Italie, ils n'ont été favorables qu'en apparence, car les chiffres ne tiennent pas compte des exportations de billets par les résidents.

MOUVEMENTS DE CAPITAUX PRIVÉS A LONG TERME
INTÉRESSANT LES PAYS MEMBRES, EN 1965

(millions d'unités de compte)

I. *Investissements étrangers nets :*

Origine	*Allemagne*	*France*	*Italie*	*Pays-Bas*	*U.E.B.L.*
C.E.E.	289	161	97	135	48
Directs	*84*	*89*	*38*	*15*	*50*
Portefeuille	*64*	*54*	*15*	*65*	*2*
Autres	*141*	*18*	*44*	*55*	*— 4*
U.S.A.	312	124	108	— 54	64
Directs	*245*	*103*	*58*	*27*	*42*
Portefeuille	*63*	*— 3*	*1*	*— 109*	*4*
Autres	*4*	*24*	*49*	*28*	*18*
Autres pays de l'O.C.D.E.	272	227	178	214	22
Directs	*111*	*133*	*178*	*20*	*8*
Portefeuille	*4*	*62*	*— 39*	*138*	*4*
Autres	*157*	*32*	*39*	*56*	*10*
Autres	133	24	30	89	84
Directs	*2*	*10*	*12*	*5*	*42*
Portefeuille	*68*	*2*	*— 4*	*30*	*—*
Autres	*63*	*12*	*22*	*54*	*42*
Total	1.006	536	413	384	218

II. *Investissements nets à l'étranger des résidents :*

Destination	*Allemagne*	*France*	*Italie*	*Pays-Bas*	*U.E.B.L.*
C.E.E.	160	39	112	186	128
Directs	*43*	*28*	*61*	*44*	*44*
Portefeuille	*94*	*— 13*	*4*	*71*	*52*
Autres	*23*	*24*	*47*	*71*	*32*
U.S.A.	42	1	5	— 2	— 16
Directs	*10*	*2*	*10*	*4*	*2*
Portefeuille	*28*	*10*	*— 10*	*— 4*	*— 6*
Autres	*4*	*— 11*	*5*	*— 2*	*— 12*
Autres pays de l'O.C.D.E.	161	113	70	70	— 2
Directs	*29*	*163*	*71*	*34*	*— 2*
Portefeuille	*75*	*— 46*	*1*	*— 25*	*— 12*
Autres	*57*	*— 4*	*— 2*	*61*	*12*
Autres	117	22	63	128	26
Directs	*20*	*40*	*50*	*43*	*— 4*
Portefeuille	*65*	*— 10*	*2*	*4*	*8*
Autres	*32*	*— 8*	*11*	*81*	*22*
Total	480	175	250	382	136

NOTA : Pour l'Italie une part des investissements étrangers, en provenance de la Suisse, constitue la contrepartie partielle d'exportations de billets italiens par des résidents. Ces exportations de billets, dont le montant a atteint 313 millions d'unités de compte en 1965, en forte diminution par rapport à 1964, n'ont pas été considérées comme des investissements italiens à l'étranger dans le tableau ci-dessus.

Les montants atteints par les investissements directs réalisés par les pays membres chez leurs partenaires de la Communauté restent encore très faibles, eu égard à l'intégration en cours. Ils n'ont progressé, et encore dans d'étroites limites, qu'à destination de l'Allemagne et en provenance de l'Italie.

A ces investissements directs s'est ajouté un volume plus important qu'en 1964 d'achats de titres, notamment allemands, français et néerlandais, pour compte belge, néerlandais et allemand.

Enfin les prêts accordés aux emprunteurs d'Allemagne par d'autres pays de la Communauté ont quelque peu augmenté.

Les investissements directs américains ont considérablement augmenté en Allemagne (245 millions de dollars contre 99 millions); ils ont diminué en Italie et sont restés du même ordre de grandeur dans les autres pays.

Le portefeuille américain a de nouveau procédé à d'importantes ventes de titres néerlandais, tout en achetant dans une plus faible mesure des valeurs allemandes. Les prêts consentis par les États-Unis à destination de l'Allemagne et de l'Italie, de montant élevé en 1964, ont nettement décru par suite des restrictions que les banques américaines ont dû appliquer pour des raisons de balance des paiements, et aussi, dans le cas de l'Italie d'une demande moins aiguë de capitaux.

Les autres pays de l'O.C.D.E. ont augmenté leurs investissements directs en Allemagne et dans une plus faible mesure en France – en particulier le Royaume-Uni – et leurs investissements de portefeuille aux Pays-Bas. Il en a été de même des investissements directs de la France et de l'Italie et des investissements de portefeuille de l'Allemagne dans cette zone. La France au contraire a procédé à de nouvelles ventes de valeurs de la zone sterling.

Enfin les « autres pays » ont acheté quelques titres allemands, alors que les investissements directs néerlandais et surtout français progressaient à destination de cette zone.

II

ACTIVITÉS DE LA BANQUE

PRÊTS

CONTRATS SIGNÉS

En 1966, la Banque a signé au total 39 contrats de prêts pour un montant de 197 millions d'unités de compte (1), dont :

- 29 prêts au titre des opérations ordinaires pour un montant de 135,4 millions;
- 10 prêts relevant de la Section Spéciale pour un montant de 61,6 millions.

OPÉRATIONS APPROUVÉES

En 1966, la Banque a approuvé au total, opérations ordinaires et opérations spéciales réunies, 31 prêts pour un montant global de 132,2 millions, contre 150,8 millions l'année précédente.

Ces prêts s'appliquent à des projets dont le coût total en immobilisations est estimé à 605,8 millions. La participation moyenne de la Banque s'est donc élevée à 22% du coût des projets.

OPÉRATIONS ORDINAIRES.

La Banque a approuvé au titre des opérations ordinaires 27 prêts pour un montant global de 118,7 millions : 11 de ces prêts, s'élevant

(1) Il est rappelé que, sauf indication contraire, les montants indiqués sont exprimés en unités de compte (cf. définition page 2).

au total à 69 millions, ont été accordés en faveur de projets réalisés en Italie, 1 prêt, d'un montant de 4,8 millions, en faveur d'un projet situé en France, 5 prêts, pour un montant de 10 millions, en faveur de projets réalisés en Allemagne, 6 prêts, pour un montant global de 17,4 millions, en faveur de projets réalisés en Grèce et 4 prêts, pour un montant de 17,5 millions, en faveur de projets réalisés dans des États associés d'Afrique.

Il s'agit des projets suivants :

Italie :	*Prêt de la Banque* (millions d'u.c.)
1. Modernisation d'une fabrique de pâte à papier et de papier à Isola del Liri (Latium). Promoteur : *Società delle Cartiere Meridionali S.p.A.*	1,1
2. Adaptation d'un projet, financé précédemment par la Banque, relatif à la construction d'une usine de porcelaine à Chieti (Abruzzes). Promoteur : *Società Ceramica Italiana Richard-Ginori S.p.A.*	0,4
3. Construction d'un établissement pour le découpage et l'électrozingage de coils et de tôles en acier à Pomezia (Latium). Promoteur : *Lavezzari Lamiere Sud S.p.A.*	0,8
4. Modernisation d'une usine de fibres synthétiques à Castellaccio-Paliano (Latium). Promoteur : *Bombrini Parodi Delfino S.p.A.*	0,6
5. Construction de nouvelles installations pour la production d'eau oxygénée et de perborate de sodium à Bussi (Abruzzes). Promoteur : *Montecatini-Edison S.p.A.*	2,0
6. Construction d'un établissement pour la production d'appareils de conditionnement de l'air à Ariccia (Latium). Promoteur : *Mc Quay Europa S.p.A.*	0,7
7. Irrigation et aménagement du périmètre d'Ogliastro (Sicile). Promoteur : *Cassa per il Mezzogiorno.*	24,0
8. Modernisation de la ligne de chemin de fer Battipaglia-Reggio Calabria, Section Eccellente-Gioia Tauro (Calabre). Promoteur : *Azienda Autonoma delle Ferrovie dello Stato.*	16,0

	Prêt de la Banque (millions d'u.c.)
9. Modernisation d'une cimenterie à Vibo Valentia (Calabre). Promoteur : *Società Italiana per Azioni per la Produzione di Calci e Cementi di Segni.*	0,8
10. Construction d'une usine d'antibiotiques et de vitamines à usage zootechnique à Capoue (Campanie). Promoteur : *A.V.I.M. S.p.A. - Antibiotici e Vitamine per l'Industria Mangimistica.*	0,6
11. Construction de l'autoroute entre Messine et Catane (Sicile). Promoteur : *Consorzio per l'Autostrada Messina-Catania.*	22,0
France :	
12. Irrigation de trois secteurs de la Vallée de la Moyenne-Garonne (Sud-Ouest de la France). Promoteur : *Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.*	4,8
Allemagne :	
13. Construction d'une usine pour la fabrication de machines à calculer à Brunswick (Basse-Saxe). Promoteur : *Olympia-Werke AG.*	2,0
14. Construction d'une usine de plaques et d'articles moulés ou profilés en caoutchouc à Helmstedt (Basse-Saxe). Promoteur: *Para-Gummiwerke Arthur Brügger GmbH.*	1,5
15. Construction d'une usine de pièces matricées en acier à Pfalzel (Rhénanie-Palatinat). Promoteur : *Rheinmetall Schmiede- und Presswerk Trier GmbH.*	2,5
16. Construction d'une usine de verre creux à Neuburg sur le Danube (Bavière). Promoteur : *Glaswerke Neuburg a.d. Donau Werner Barlag KG.*	1,5
17. Construction d'une unité de production de gaz, et renforcement du réseau de distribution de gaz à Berlin-Ouest. Promoteur : *Berliner Gaswerke (GASAG).*	2,5

Grèce :	*Prêt de la Banque* (millions d'u.c.)
18. Construction d'une usine intégrée de production d'alumine et d'aluminium sur la rive nord du Golfe de Corinthe. Promoteur : *Aluminium de Grèce S.A.*	10,0
19. Construction d'une cimenterie près de Patras (Péloponnèse). Promoteur: *Société Hellénique des Ciments S.A.*	1,5
20. Irrigation de la plaine de Karditsa (Thessalie). Promoteurs : *Ministère de l'Agriculture* et *Ministère des Travaux Publics.*	5,0
21. Construction d'une usine de désétamage de déchets de fer blanc à Eleusis (Attique). Promoteur : *Elektrolytische und Industrie AG.*	0,1
22. Extension d'une usine pour la fabrication de contreplaqués et placages près de Chalkis, dans l'île d'Eubée. Promoteur : *Shelman S.A.*	0,6
23. Construction d'un atelier d'apprêt, teinture et impression dans une usine de tissage à Kiphissia, près d'Athènes. Promoteur : *Société Frères Triantopouli.*	0,2
Etats Associés d'Afrique :	
République Fédérale du Cameroun :	
24. Création d'une industrie sucrière à Mbandjock. Promoteur : *Société Sucrière du Cameroun (SO.SU.CAM).*	2,0
25. Édification du barrage-réservoir de M'Bakaou et construction de l'usine Édéa III à Édéa. Promoteur : *Énergie Électrique du Cameroun (ENELCAM).*	4,1
République du Congo-Brazzaville :	
26. Exploitation d'un gisement potassique à Saint-Paul (Holle). Promoteur : *Compagnie des Potasses du Congo (C.P.C.).*	9,0

République du Sénégal :	*Prêt de la Banque* (millions d'u.c.)
27. Construction d'une usine d'engrais à M'Bao. Promoteur: *Société Industrielle d'Engrais au Sénégal (SIES).*	2,4

* * *

A l'exception du prêt concernant le projet situé à Berlin-Ouest (et pour lequel l'emprunteur de la Banque est, pour des motifs d'ordre juridique, le Land), les prêts accordés en Allemagne sont consentis directement aux entreprises ou organismes réalisant les projets. Il en va de même en France, ainsi qu'en Italie pour le financement des ouvrages intéressant le développement agricole, les chemins de fer et les routes.

En Italie, les autres prêts concernant les projets industriels situés dans la zone d'action de la Cassa per il Mezzogiorno sont, comme par le passé, consentis à cet organisme qui en reprête les montants respectifs par l'entremise de l'Institut régional de financement compétent, en l'occurrence, au cours de l'exercice 1966, l'Istituto per lo Sviluppo Economico dell'Italia Meridionale (ISVEIMER).

L'importance relative des prêts accordés en faveur de projets situés en Italie méridionale (58 % des opérations ordinaires), manifeste l'intérêt constant attaché par la Banque à l'accomplissement de sa mission d'aide aux régions moins développées de la Communauté. Quelque peu freiné par la mise en place de procédures nouvelles sur le plan national et par le ralentissement conjoncturel des années précédentes, le financement de projets industriels italiens l'a, cette année encore, cédé en importance aux prêts destinés à faciliter la réalisation d'ouvrages d'infrastructure. Ceux-ci concernent, d'une part, l'aménagement agricole d'une zone particulièrement déshéritée de la Sicile (périmètre d'Ogliastro), d'autre part, l'établissement et la modernisation d'infrastructures routières et ferroviaires qui, soit directement (autoroute Messine-Catane), soit indirectement en raison de l'amélioration qu'elles impliquent pour les liaisons entre la Sicile et le continent (achèvement du doublement de la voie ferrée Battipaglia-Villa San Giovanni), favorisent le développement économique de cette île.

Le projet d'équipement agricole financé en France concourt au développement de la région concernée (vallée de la Moyenne-Garonne).

Parmi les projets financés en Allemagne, deux intéressent des régions de Basse-Saxe, limitrophes de la zone orientale, qui éprouvent des difficultés économiques particulières depuis qu'elles sont séparées de leur hinterland. L'un de ces deux projets, qui a en outre l'avantage de faciliter un remploi de la main-d'œuvre charbonnière, a fait l'objet d'un financement parallèle de la part de la Haute Autorité de la CECA. Deux autres prêts ont été accordés dans des zones souffrant de déficiences structurelles et dans lesquelles des aides spéciales sont également prévues de la part des autorités publiques. Le dernier prêt en Allemagne a été consenti en faveur d'un projet concernant la production et la distribution de gaz à Berlin-Ouest.

Les quatre premiers des prêts dont a bénéficié la Grèce en 1966 ont été accordés soit directement aux investisseurs privés, soit à l'État dans le cas de Karditsa, tandis que les deux derniers ont été octroyés à la Banque Hellénique pour le Développement Industriel, organisme d'État qui a reprêté les montants respectifs aux promoteurs.

Les interventions en Grèce ont été plus importantes dans le secteur industriel où elles ont concerné notamment une usine intégrée pour la production de 200.000 tonnes d'alumine et de 72.000 tonnes d'aluminium à partir de bauxite locale, une nouvelle cimenterie, d'une capacité de 300.000 tonnes, près de Patras, et une installation de désétamage. Deux autres prêts, dans le secteur des textiles et dans celui du bois, ont été octroyés à des entreprises entièrement helléniques, très représentatives par leur taille moyenne de la structure de l'industrie grecque.

Au titre de l'infrastructure, une seule opération a été financée qui s'intègre dans le programme d'irrigation, conformément aux objectifs du Plan de Développement de l'Agriculture en Grèce.

Les prêts dans les États africains associés ont été consentis directement aux sociétés réalisant les projets. Les nouvelles interventions de la Banque se situent au Cameroun, au Congo-Brazzaville et au Sénégal. Elles concernent trois projets industriels et un projet d'infrastructure : tout en assurant la diversification de l'économie des pays intéressés, les investissements indus-

triels financés amélioreront leur balance commerciale soit en accroissant les exportations, soit en substituant des productions locales à des importations; les installations hydroélectriques permettront de faire face au développement de plusieurs centres urbains et à leur industrialisation.

* * *

Au terme de l'exercice 1966, le total des opérations ordinaires approuvées par la Banque depuis l'origine est de 678,3 millions d'unités de compte répartis en 133 interventions.

OPÉRATIONS SPÉCIALES.

Dans le cadre de la Section Spéciale – dont les caractéristiques ont été énoncées dans le Rapport Annuel 1964 – la Banque a approuvé, au cours de l'exercice, quatre opérations pour un montant de 13,5 millions en faveur de projets situés en Turquie.

Les projets retenus sont les suivants :	*Prêt de la Banque* (millions d'u.c.)
1. Construction d'une usine de pâte à papier et papier kraft à Çaycuma (près de Zonguldak sur la Mer Noire). Promoteur : *SEKA-Çaycuma Müessesesi, filiale de SEKA (Türkiye Selüloz ve Kâgit Fabrikalari Işletmesi,-Exploitation des Usines de Cellulose et de Papier de Turquie), Entreprise économique de l'Etat.*	10,3
2. Agrandissement d'une usine de verre à vitres à Çayirova, près d'Istanbul. Promoteur : *Türkiye Şişe ve Cam Fabrikalari A.Ş.*	2,1
3. Rationalisation et modernisation d'un atelier de finissage d'une usine textile (coton), située à Adana et réalisation dans cet atelier de nouvelles installations de filature et de tissage. Promoteur : *Güney Sanayi ve Ticaret Işletmeleri A.Ş.*	0,4
4. Construction à Istanbul d'un atelier de filature de déchets de coton, qui fera partie d'un complexe textile intégré. Promoteur : *Mensucat Santral T.A.Ş.*	0,7
	13,5

Les interventions de la Banque en Turquie ont été consenties par l'intermédiaire de l'État turc, selon le schéma décrit dans le Rapport de 1964. Les prêts approuvés au cours de l'exercice concernent uniquement des réalisations industrielles. D'importants projets d'infrastructure, notamment le projet hydroélectrique de Keban, avaient été approuvés au cours de l'exercice précédent.

Jusqu'à présent, pour le financement du secteur industriel privé intervenaient pour chaque projet un contrat entre la Banque et l'État turc, un contrat entre l'État et la T.S.K.B. (Türkiye Sinaî Kalkinma Bankasi – Banque de Développement Industriel de Turquie) et un contrat entre la T.S.K.B. et le bénéficiaire final.

A la demande de la T.S.K.B. et avec l'accord des autorités turques, une simplification de cette procédure a été examinée et il est apparu que l'on pourrait envisager entre la Banque et l'État turc un contrat de financement cadre servant de base pour une période donnée au financement de projets industriels par l'entremise de la T.S.K.B., le crédit ouvert par ce contrat devenant disponible au fur et à mesure de l'approbation par la Banque des projets. En application de ces principes, la Banque a décidé de conclure avec l'État turc un contrat de financement cadre portant sur un montant de 5 millions d'unités de compte, pour des projets à financer par l'intermédiaire de la T.S.K.B. en 1967.

* * *

Au terme de l'exercice 1966, le montant des opérations spéciales approuvées par la Banque depuis l'origine est de 67,8 millions d'unités de compte répartis en 13 interventions.

OPÉRATIONS DE PRÊT DE 1958 A 1966

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1966, la Banque a approuvé 148 prêts, dont deux ont été annulés après leur approbation. Le nombre total d'opérations s'établit ainsi à 146 pour un montant global de 746,1 millions, soit une moyenne d'environ 5 millions par prêt. Près du tiers de ces

146 opérations est d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 million, tandis que le nombre de prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 millions représente 63 % de l'ensemble.

Les investissements auxquels la Banque a apporté son concours s'élèvent au total à 3,4 milliards environ : la part de la Banque dans leur financement a été en moyenne de 22 % avec des écarts sensibles selon la nature et l'importance des projets.

Les deux tableaux ci-après donnent la ventilation des prêts approuvés, par pays et par secteurs.

RÉPARTITION PAR PAYS
au 31 décembre 1966
(Opérations ordinaires et spéciales)

Pays	*Nombre de projets*	*Prêts de la B.E.I. (millions d'u.c.)*	*Part de chaque pays par rapport à l'ensemble (%)*
I. Opérations ordinaires			
Pays membres :			
Belgique	1	4,8	1
Allemagne	11	51,2	7
France	14	84,7	11
Italie	85	458,5	61
Luxembourg	1	4,0	1
	112	603,2	81
Pays associés :			
Grèce	14	54,2	7
Côte d'Ivoire	1	1,0	—
Cameroun	4	8,5	1
Congo-Brazzaville	1	9,0	1
Sénégal	1	2,4	1
	21	75,1	10
Total	133	678,3	91
II. Opérations spéciales			
Turquie	13	67,8	9
Total général	146	746,1	100

RÉPARTITION PAR SECTEURS

au 31 décembre 1966

(Opérations ordinaires et spéciales)

Secteurs	*Nombre de projets*	*Prêt de la B.E.I. (millions d'u.c.)*	*Part de chaque secteur par rapport à l'ensemble (%)*
AMÉNAGEMENT AGRICOLE	9	106,6	14
ÉNERGIE	16	136,1	18
TÉLÉCOMMUNICATIONS	1	16,0	2
TRANSPORTS	14	194,2	26
dont :			
— Chemins de fer	7	107,2	
— Routes	7	87,0	
INDUSTRIE	106	293,2	40
dont :			
— Industries extractives	3	11,0	
— Sidérurgie	3	48,9	
— Métaux non ferreux	4	14,2	
— Matériaux de construction	11	16,6	
— Verre et céramique	7	10,4	
— Pâte à papier - papier	6	29,0	
— Industrie mécanique	21	36,8	
— Industrie chimique	22	92,2	
— Textile et habillement	10	8,5	
— Industrie alimentaire	14	22,9	
— Autres industries manufacturières	5	2,7	
Total	146	746,1	100

* * *

En ce qui concerne les conditions d'octroi des prêts, compte tenu de l'évolution générale sur les marchés financiers, le taux d'intérêt courant pour les opérations ordinaires a été fixé, à partir du 9 novembre 1966, à 7%, quelle que soit la durée.

ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES

Au 31 décembre 1965 l'ensemble des ressources de la Banque s'élevait à 532,9 millions d'unités de compte provenant du capital versé, des emprunts émis et des excédents de gestion.

Bien que l'année 1966 ait été marquée par de très fortes tensions sur la plupart des marchés de capitaux, la Banque a accru substantiellement ses opérations d'emprunt; le montant global des fonds recueillis a atteint 138,5 millions, soit plus du double du montant global des emprunts contractés l'année précédente.

De tels résultats n'auraient pas été obtenus dans une période aussi difficile sans l'étroite et efficace collaboration instaurée depuis l'origine avec les autorités monétaires des pays membres. Les autorités italiennes ont permis à la Banque de profiter d'une situation conjoncturelle caractérisée par des liquidités abondantes et d'accéder largement à l'épargne de ce pays – pourtant structurellement importateur de capitaux – aussi bien par l'émission de deux emprunts en lires que par le placement d'obligations en dollars. Grâce à l'important recours au marché italien et au recours aux marchés français et belge, la Banque a pu porter ses ressources au niveau de ses besoins, tout en évitant de contribuer à aggraver par ses appels de fonds la situation tendue d'autres marchés, comme celui des Pays-Bas qui lui avait été constamment ouvert les années précédentes, et celui de l'Allemagne, où les taux réels ont atteint en 1966 des niveaux rendant en fait impossible un recours à l'épargne du pays.

Le détail des opérations d'emprunt conclues au cours de l'exercice est indiqué ci-après :

Au mois de mai, la Banque a émis à New York un emprunt public d'un montant nominal de US $ 25 millions (25 millions d'unités de compte) au taux de 6,5 %. Cet emprunt a été pris ferme par un syndicat international formé de 73 banques dont 55 banques européennes, sous la direction de Kuhn, Loeb & Co., The First Boston Corporation, Lazard Frères & Co., Amsterdam-Rotterdam Bank, Mediobanca, Société Générale de Banque, Banque de Paris et des Pays-Bas, Deutsche Bank, Caisse d'Épargne de l'État,

Luxembourg. Les obligations ont été offertes au public à 98 % de leur valeur nominale, taux porté toutefois à 103,539 % pour les souscripteurs des États-Unis, par application de l'« Interest Equalization Tax ». L'emprunt, d'une durée de 10 ans, est remboursable au pair en dix tranches annuelles croissantes, à partir de mai 1967.

Au mois de juillet, un emprunt public de Lit. 15 milliards (24 millions d'unités de compte) a été émis en Italie au taux de 6 %. Cet emprunt a été pris ferme par un syndicat de banques italiennes sous la direction de Mediobanca et offert en souscription publique au cours de 96 %. Les obligations d'une durée de 20 ans sont remboursables au pair en 17 annuités constantes en capital et intérêts, à partir du mois de juillet 1970.

Également au mois de juillet, la Banque a émis en France son premier emprunt public d'un montant nominal de FF 200 millions (40,5 millions d'unités de compte) au taux de 6 1/4 %. Cet emprunt a été pris ferme par un syndicat de banques françaises sous la direction du Crédit Lyonnais, de la Banque Nationale de Paris et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Les obligations, d'une durée de 15 ans, ont été offertes en souscription publique au cours de 99 3/4 %. Elles sont remboursables en cinq tranches annuelles égales aux prix suivants :

103 % en juillet 1969; 105 % en juillet 1972; 107 % en juillet 1975;
109 % en juillet 1978 et 111 % en juillet 1981.

Au mois de juillet encore, la Banque a émis à Luxembourg un emprunt public de 15 millions de dollars (15 millions d'unités de compte) au taux de 6 1/2 %. Cet emprunt a été pris ferme par un syndicat composé de la Banca Commerciale Italiana, de White Weld & Co. et de la Banque Internationale à Luxembourg et offert en souscription publique au cours de 99,50 %. Les obligations d'une durée de 20 ans sont remboursables au pair en quinze tranches annuelles égales à partir du mois d'août 1972.

Au mois de septembre la Banque a émis, de nouveau en Italie, un emprunt obligataire de Lit. 15 milliards (24 millions d'unités de compte) au taux de 6 %. Cet emprunt a été souscrit dans sa totalité par la Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde et n'a pas été offert au public. Les obligations, d'une durée de 20 ans, sont remboursables en quinze tranches annuelles égales, à partir du mois d'octobre 1972.

Enfin au mois de novembre 1966, un emprunt public de FB 500 millions (10 millions d'unités de compte) a été émis en Belgique au taux de 7 %. Cet emprunt a été pris ferme par un groupe de banques composé de la Société Générale de Banque, de la Banque de Bruxelles, de la Kredietbank, de la Banque Lambert et de la Banque de Paris et des Pays-Bas et offert en souscription publique au cours de 99 %. Les obligations, d'une durée de 12 ans, sont remboursables au pair en sept tranches annuelles à partir du mois de décembre 1972.

Le montant global des fonds empruntés s'élève ainsi, au 31 décembre 1966, à 359,2 millions. Déduction faite des montants déjà remboursés et compte tenu des primes de remboursement à échoir sur emprunts en cours, la dette consolidée atteint à cette même date 355 millions.

* * *

Les nouveaux contrats de prêts, signés au cours de l'exercice, ont porté à 643,6 millions le montant global des prêts accordés jusqu'au 31 décembre 1966. Déduction faite des remboursements, qui s'élèvent au total à 31,7 millions dont 13,7 au cours de l'exercice, et compte tenu des ajustements de change et des annulations, le montant total des prêts en cours s'élève à 610,2 millions dont 430,9 millions versés. Les versements effectués au cours de l'exercice 1966 s'élèvent à 79 millions. La contraction par rapport au montant des versements effectués au cours de l'exercice précédent, soit 100,7 millions, tient au rythme de réalisation des projets en fonction duquel s'opèrent les décaissements; or ce rythme est nécessairement plus lent pour les grands projets d'infrastructures. Le montant restant à verser sur prêts en cours s'élève au 31 décembre 1966 à 179,3 millions contre 122,9 millions à la fin de l'exercice précédent.

* * *

Conformément à la règle retenue dans les exercices précédents, la Banque a amorti intégralement par le débit du Compte de Profits et Pertes les charges et frais d'émission d'emprunts encourus au cours de l'année. Ces amortissements se sont élevés à 5,9 millions, contre 2,6 millions pour l'année précédente. Le solde du Compte de Profits et Pertes avant affectation à la réserve statutaire et aux provisions s'élevait ainsi à 9,4 millions, contre 11 millions pour l'année précédente.

Ce montant a été affecté, à concurrence de 5 millions, aux provisions et pour le solde à la réserve statutaire.

A la date du 31 décembre 1966, le montant global des réserves et des provisions s'élevait à 75,1 millions dont 36,6 millions pour la réserve statutaire.

A la fin de l'exercice, le montant global des ressources de la Banque – capital versé, emprunts et excédents de gestion – s'élevait à 677,3 millions.

III

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le bilan et le compte de profits et pertes sont joints au présent rapport.

Leurs principaux postes sont analysés ci-après.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 1966 s'élève à u.c. 873.005.175,98. Au 31 décembre 1965, il s'élevait à u.c. 665.207.321,33.

ACTIF

Caisse et Banques, avoirs en or et portefeuille.

Le total de ces trois postes s'élève à u.c. 249.239.400,– contre u.c. 168.532.193,98 au 31 décembre 1965, ainsi qu'il résulte de la ventilation détaillée ci-après :

	au 31 décembre 1965	au 31 décembre 1966
– Caisse et Banques	132.011.948,73	184.264.733,43
– Avoirs en or	8.618.999,49	8.636.300,59
– Portefeuille	27.901.245,76	56.338.365,98

Les bons du trésor, les bons de caisse et les obligations, qui figurent sous la rubrique portefeuille à concurrence d'un montant d'u.c. 42.404.801,91 ont été évalués à la valeur d'achat, ou à la valeur boursière au 31 décembre 1966 si cette dernière est inférieure, avec un maximum de 100 %.

La rubrique portefeuille comprend u.c. 888.612,50 d'obligations propres rachetées par la Banque (valeur nominale d'u.c. 900.000,–).

Le total des trois postes se répartit suivant les monnaies de la manière suivante :

– monnaies des pays membres	u.c.	181.367.925,88
– autres monnaies	u.c.	59.235.173,53
– or	u.c.	8.636.300,59

La répartition selon les échéances est la suivante :

– à vue	u.c.	48.570.831,59
– à 3 mois au plus	u.c.	43.350.597,93
– à plus de 3 mois et à 6 mois au plus	u.c.	51.053.178,07
– à plus de 6 mois et à 12 mois au plus	u.c.	80.076.790,54
– à plus de 12 mois	u.c.	26.188.001,87

Prêts en cours.

Le montant d'u.c. 610.177.470,08 représente le montant global des prêts dont les contrats étaient signés à la date du 31 décembre 1966, déduction faite des remboursements effectués qui se sont élevés au cours de l'exercice à u.c. 13.735.492,03. Sur ce montant, les fonds versés aux emprunteurs s'élèvent à la même date à u.c. 430.857.242,80.

Les créances qui résultent pour la Banque de ces versements se répartissent ainsi suivant les monnaies :

– monnaies des pays membres	u.c.	316.903.981,16
– option de la Banque entre les monnaies des pays membres	u.c.	30.253.113,60
– autres monnaies	u.c.	83.700.148,04

Les montants restant à verser, soit u.c. 179.320.227,28, trouvent leur contrepartie dans le poste figurant au passif sous la rubrique « à verser sur prêts en cours ».

Les postes relatifs aux prêts se comparent ainsi :

	au 31 décembre 1965	au 31 décembre 1966
– prêts versés	365.598.626,24	430.857.242,80
– prêts à verser	122.880.335,87	179.320.227,28
Total des prêts	488.478.962,11	610.177.470,08

La ventilation des prêts en cours par pays est la suivante :

Pays	*Montant versé*	*Montant à verser*	*Total*
Belgique	4.800.000,–	–	4.800.000,–
Allemagne	42.590.761,92	1.500.000,–	44.090.761,92
France	67.057.739,81	5.124.507,28	72.182.247,09
Italie	274.229.478,07	141.500.000,–	415.729.478,07
Luxembourg	3.292.983,–	–	3.292.983,–
Grèce	36.129.081,–	17.052.919,–	53.182.000,–
Côte d'Ivoire	682.989,–	332.011,–	1.015.000,–
Cameroun	2.074.210,–	2.380.790,–	4.455.000,–
Sénégal	–	2.430.000,–	2.430.000,–
Congo-Brazzaville	–	9.000.000,–	9.000.000,–
	430.857.242,80	179.320.227,28	610.177.470,08

Il résulte de la ventilation des prêts en cours suivant la garantie principale dont ils sont assortis, que sur le montant global d'u.c. 610.177.470,08 les prêts accordés aux États membres ou bénéficiant de leur garantie s'élèvent à u.c. 533.192.409,46; les prêts accordés à des Institutions publiques d'États membres ou garantis par ces dernières s'élèvent à u.c. 45.509.487,82;

les prêts assistés par la garantie d'États associés s'élèvent à u.c. 7.900.000,–; le solde, soit u.c. 23.575.572,80 est constitué par des prêts assortis de sûretés usuelles en matière de financement à long terme.

Pour une partie des prêts accordés il y a cumul entre l'un ou l'autre type de garantie ou sûreté.

Installations et matériel.

Les installations et le matériel, complètement amortis, ne figurent dans cette rubrique que « pour mémoire ».

Intérêts et Commissions à recevoir.

Sous cette rubrique figurent les intérêts et commissions courus mais non encore encaissables à la date du 31 décembre 1966 qui s'élèvent à u.c. 8.226.208,19.

Primes de remboursement à amortir.

Le montant d'u.c. 2.835.695,74 représente les primes de remboursement sur l'emprunt en francs français émis par la Banque au cours de l'exercice. Les amortissements seront effectués annuellement, pendant toute la durée de l'emprunt.

Divers.

Le montant inscrit à cette rubrique, soit u.c. 2.526.400,97, comprend à raison d'u.c. 2.310.747,80, les dépôts constitués en vue du paiement de coupons échus et non encore encaissés.

PASSIF

Capital.

Le capital souscrit s'élève à u.c. 1.000.000.000,– dont u.c. 250.000.000,– de capital versé et u.c. 750.000.000,– de capital de garantie.

Réserve statutaire.

La réserve statutaire, de u.c. 32.150.155,18 au début de l'exercice, a été portée à u.c. 36.545.179,96 par l'attribution à cette réserve du solde du compte de profits et pertes.

Provisions.

La provision pour risques sur prêts et garanties qui s'élevait à u.c. 25.500.000,– à la fin de l'exercice précédent, a été portée à u.c. 30.500.000,–.

Le montant global des provisions s'élève ainsi à u.c. 38.500.000,– contre u.c. 33.500.000,– à la fin de l'exercice précédent.

Fonds de pension du personnel.

Le montant inscrit à cette rubrique s'élève à u.c. 945.995,72 contre u.c. 776.337,04 au 31 décembre 1965.

Montants dus au titre de l'art. 7 paragraphe 2 des Statuts.

Le montant inscrit à cette rubrique s'élève à u.c. 344.641,57 contre u.c. 385.339,27 à la fin de l'exercice précédent.

Emprunts à moyen et long terme.

Le montant d'u.c. 354.981.659,10 inscrit à cette rubrique représente les emprunts contractés par la Banque et en cours à la date du 31 décembre 1966 ainsi que les primes de remboursement y afférentes.

Le détail de la dette en cours est indiqué ci-après :

		Montant en cours		Echéance finale	Modalité de remboursement
		En monnaies nationales	*En u.c.*		
4 3/4 %	Crédit bancaire de 1961	FS 1,8 M	411.633,68	1967	en 1967.
4 1/2 %	Obligations de 1961	Flor. 8,0 M	2.209.944,74	1968	en tranches annuelles égales 1967-1968.
4 1/2 %	Obligations de 1961	Flor. 50,0 M	13.812.154,70	1981	en 15 tranches annuelles sensiblement égales 1967-1981.
5 %	Obligations de 1962	Lit. 15,0 Mrd	24.000.000,00	1977	peut faire l'objet d'un remboursement anticipé partiel ou total au pair à partir de 1967.
4 3/4 %	Obligations de 1962	Flor. 30,0 M	8.287.292,82	1982	en 10 tranches annuelles égales 1973-1982.
5 1/2 %	Obligations de 1963	DM 60,0 M	15.000.000,00	1970	à l'échéance finale.
6 %	Obligations de 1963	FB 400,0 M	8.000.000,00	1987	en 19 annuités constantes * 1969-1987.
5 %	Obligations de 1963	FF 60,0 M	12.152.981,73	1983	1/4 du montant nominal de chaque obligation à la fin de la 5e, 10e, 15e et 20e année.
5 1/2 %	Obligations de 1964	DM 80,0 M	20.000.000,00	1974	à l'échéance finale.
5 %	Crédit bancaire de 1964	Flux. 50,0 M	1.000.000,00	1974	en 7 annuités constantes * 1968-1974.
5 3/4 %	Obligations de 1964	Flor. 30,0 M	8.287.292,82	1984	en 10 tranches annuelles égales 1975-1984.
5-5 1/4 %	Obligations de 1964 (bons de caisse)	DM 41,7 M	10.425.000,00	1971	en 5 tranches annuelles sensiblement égales 1967-1971.
5 1/2 %	Obligations de 1964	US $ 25,0 M	25.000.000,00	1984	en 15 tranches annuelles sensiblement égales 1970-1984.
5 3/4 %	Obligations de 1965	Flor. 40,0 M	11.049.723,76	1990	en 15 tranches annuelles sensiblement égales 1976-1990.
6 %	Obligations de 1965	US $ 20,0 M	20.000.000,00	1985	en 15 tranches annuelles sensiblement égales 1971-1985.
6 %	Obligations de 1965	Lit. 15,0 Mrd	24.000.000,00	1985	en 17 annuités constantes * 1969-1985.
6 1/2 %	Obligations de 1965	FB 500,0 M	10.000.000,00	1977	en 9 annuités constantes * 1969-1977.
6 1/2 %	Obligations de 1966	US $ 25,0 M	25.000.000,00	1976	en 10 tranches annuelles croissantes 1967-1976.
6 %	Obligations de 1966	Lit. 15,0 Mrd	24.000.000,00	1986	en 17 annuités constantes * 1970-1986.
6 1/4 %	Obligations de 1966	FF 200,0 M	40.509.939,11	1981	en 5 tranches trisannuelles égales 1969-1981 avec prime de remboursement croissante.
6 1/2 %	Obligations de 1966	US $ 15,0 M	15.000.000,00	1986	en 15 tranches annuelles égales 1972-1986.
6 %	Obligations de 1966	Lit. 15,0 Mrd	24.000.000,00	1986	en 15 tranches annuelles égales 1972-1986.
7 %	Obligations de 1966	FB 500,0 M	10.000.000,00	1978	en 7 tranches annuelles 1972-1978.
			352.145.963,36		
Primes de remboursement			2.835.695,74		
			354.981.659,10		

* en capital et intérêts.

L'évolution au cours de l'exercice de la dette consolidée de la Banque, ventilée par monnaies, a été la suivante :

	Dette en cours au 31 décembre 1965	*Opérations de l'exercice*		*Dette en cours au 31 décembre 1966*
		Emprunts	*Amortissements*	
en DM	47.500.000,—	—	2.075.000,—	45.425.000,—
en FF	12.152.981,73	40.509.939,11	—	52.662.920,84
en Lires	48.000.000,—	48.000.000,—	—	96.000.000,—
en FB	18.000.000,—	10.000.000,—	—	28.000.000,—
en Flor.	44.751.381,22	—	1.104.972,38	43.646.408,84
en Flux.	1.000.000,—	—	—	1.000.000,—
en FS	823.267,36	—	411.633,68	411.633,68
en US $	45.000.000,—	40.000.000,—	—	85.000.000,—
Total	217.227.630,31	138.509.939,11	3.591.606,06	352.145.963,36
Primes de remboursement	—	2.835.695,74	—	2.835.695,74
	217.227.630,31	141.345.634,85	3.591.606,06	354.981.659,10

Le montant de la dette consolidée venant à échéance au cours de l'exercice 1967 est de u.c. 5.767.020,42.

A verser sur prêts en cours.

Le montant d'u.c. 179.320.227,28 inscrit à cette rubrique représente les engagements de versements restant à exécuter par la Banque au profit de ses emprunteurs en vertu des contrats de prêt signés à la date du 31 décembre 1966.

Intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance.

Le montant d'u.c. 7.153.693,89 inscrit à cette rubrique représente à raison d'u.c. 7.038.318,29, les intérêts débiteurs courus mais non encore échus et à raison d'u.c. 115.375,60 les intérêts encaissés qui se rapportent à une période postérieure au 31 décembre 1966.

Divers.

Le montant d'u.c. 5.213.778,46 inscrit à cette rubrique comprend, à raison d'u.c. 2.310.747,80, le montant des coupons échus non encore encaissés, et pour le solde, diverses dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice ainsi que d'autres charges administratives encourues ou prévues à règlement différé.

COMPTES D'ORDRE

SECTION SPÉCIALE

Le montant d'u.c. 66.590.000,– représente le montant global des prêts signés par la Banque, pour le financement de projets situés en Turquie, pour compte et sur mandat des États membres dans le cadre de la Section Spéciale, à la date du 31 décembre 1966. Sur ce montant, les fonds versés s'élèvent à u.c. 6.778.211,–. La situation détaillée de la Section Spéciale figure à la page 100-101 du présent Rapport.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT

Dépenses et charges administratives.

Les dépenses et charges administratives se sont élevées à u.c. 2.300.823,77 contre u.c. 2.570.202,85 pour l'exercice précédent.

Elles se répartissent comme suit :

– dépenses relatives au personnel	u.c.	1.705.416,34
– frais généraux	u.c.	595.407,43

L'augmentation des dépenses relatives au personnel est due principalement à la revalorisation des rémunérations en 1966 en rapport avec l'évolution du coût de la vie durant l'année antérieure, à l'accroissement de l'effectif du personnel employé et aux augmentations contractuelles des traitements.

Une compression des frais généraux et l'existence de provisions administratives adéquates ont néanmoins permis de réduire le montant global des dépenses et charges administratives.

Au 31 décembre 1966, le personnel de la Banque comprenait 146 unités, dont 94 pour les services de traduction, d'exécution, de matériel et d'entretien.

Intérêts et charges sur emprunts.

Ce poste s'élève à u.c. 21.508.405,44 et représente les intérêts sur emprunts et autres intérêts débiteurs ainsi que les frais et autres charges qui se rapportent aux opérations d'emprunt et qui ont été amortis par le débit du compte de profits et pertes.

Amortissements sur installations et matériel.

Les dépenses d'installations et matériel, effectuées au cours de l'exercice et amorties dans leur totalité, se sont élevées à u.c. 32.881,12 contre u.c. 64.465,26 pour l'exercice précédent.

CRÉDIT

Intérêts et commissions sur prêts.

Ce poste s'élève à u.c. 22.933.511,74 contre u.c. 18.598.803,82 pour l'exercice précédent. L'augmentation est en corrélation avec l'accroissement des montants versés sur prêts en cours.

Intérêts et commissions sur placements.

Le montant des revenus provenant des placements des disponibilités est d'u.c. 10.265.490,21 contre u.c. 7.167.090,17 pour l'exercice précédent.

* * *

IV

ADMINISTRATION DE LA BANQUE

Des modifications sont intervenues dans la composition du Conseil d'Administration à la suite du changement de fonctions de plusieurs de ses membres.

Lors de la séance annuelle du 21 juin 1966, le Conseil des Gouverneurs, procédant au remplacement de MM. ANDRÉ DE LATTRE et FRITZ FECHNER, démissionnaires, a nommé administrateurs MM. FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ et HANS RANNOW.

A compter de la même date, il a également nommé M. MICHEL ALBERT, pour remplacer M. ALAIN PRATE, démissionnaire, en qualité de suppléant de M. FRANCO BOBBA, et M. ANDRÉ POSTEL-VINAY pour occuper le poste de suppléant de M. MAURICE PÉROUSE.

Au cours des premiers mois de la présente année, M. FRANCO BOBBA, administrateur, MM. ERNST VOM HOFE et JEAN RIPERT, suppléants, ont présenté leur démission.

Nous remercions MM. ANDRÉ DE LATTRE, FRITZ FECHNER, FRANCO BOBBA, ALAIN PRATE, ERNST VOM HOFE et JEAN RIPERT pour la précieuse et compétente collaboration qu'ils ont apportée à la Banque.

* * *

Bruxelles, le 3 mai 1967.

Le Président du Conseil d'Administration,

PARIDE FORMENTINI.

LES PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIÉS

Longtemps spécialisés dans l'exportation d'un petit nombre de produits primaires, la plupart des 18 États africains et malgache associés (ÉAMA) à la Communauté Économique Européenne n'ont amorcé que tardivement leur industrialisation. Il est à ce retard de nombreuses explications, l'accent étant mis, selon les circonstances ou suivant les cas, sur les accidents historiques ou sur les facteurs naturels et économiques.

C'est un fait que des pays émergeant d'un état d'auto-subsistance doivent accéder à une économie d'échanges en se spécialisant d'abord dans des productions pour lesquelles la loi des coûts comparatifs peut jouer en leur faveur. Dans une seconde étape, la poursuite de la croissance dépend, en général, de l'industrialisation. Celle-ci se réalise, non seulement par l'implantation d'industries de transformation, mais aussi par l'introduction et la propagation des techniques modernes et des modes rationnels d'organisation de la production, qui sont propres aux économies dites industrialisées.

Dès l'entre-deux-guerres, un certain nombre de ces pays ont connu un début d'activité industrielle, notamment par l'installation d'industries extractives et d'industries de première transformation des produits miniers ou agricoles destinés à l'exportation, ainsi que de cimenteries, de brasseries et des premières industries textiles destinées à substituer des productions locales à l'importation. Depuis leur accession à l'indépendance, la poursuite de ces développements est devenue volonté politique et choix délibéré. Pour la plupart des gouvernements africains, se développer c'est se diversifier en vue d'une plus forte articulation inter-régionale et inter-sectorielle, et se diversifier c'est aussi s'industrialiser. Beaucoup pourraient reprendre à leur compte la phrase de Nehru : « Il n'y a pas de pays développés et de pays sous-développés; il y a des pays qui sont industrialisés et des pays qui ne le sont pas ».

SUPERFICIE (en milliers de km²)

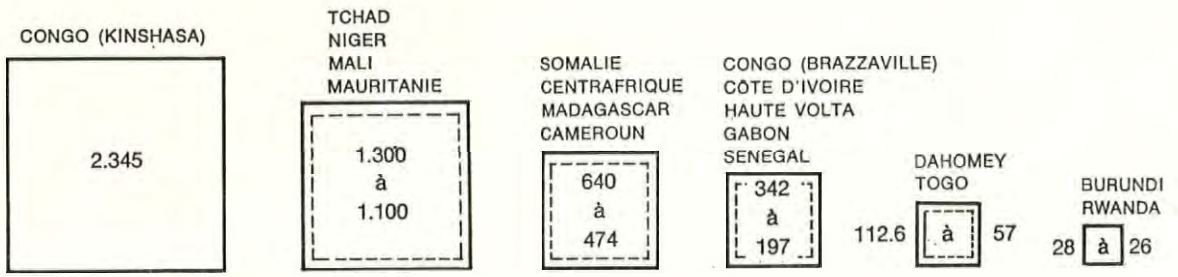

POPULATION (estimation en millions d'habitants)

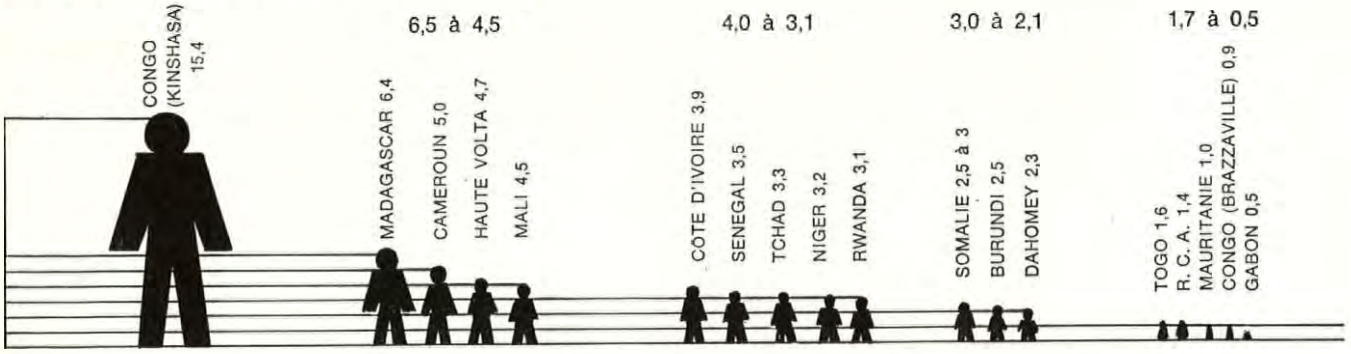

PRODUIT INTERIEUR BRUT (ordre de grandeur en millions d'u.c.)

PRODUIT PER CAPITA (ordre de grandeur en u.c.)

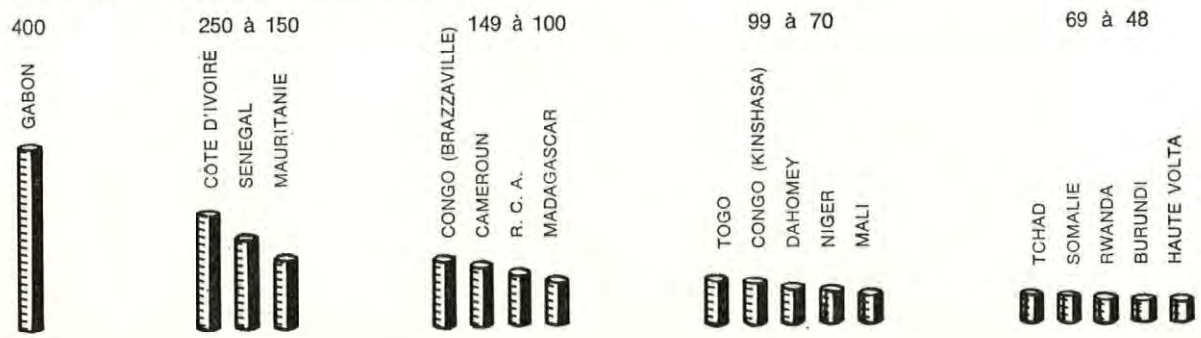

PLACE DU SECTEUR SECONDAIRE DANS L'ECONOMIE (industrie, energie, mines, artisanat, bâtiment et travaux publics en % de la production intérieure brute aux prix du marché)

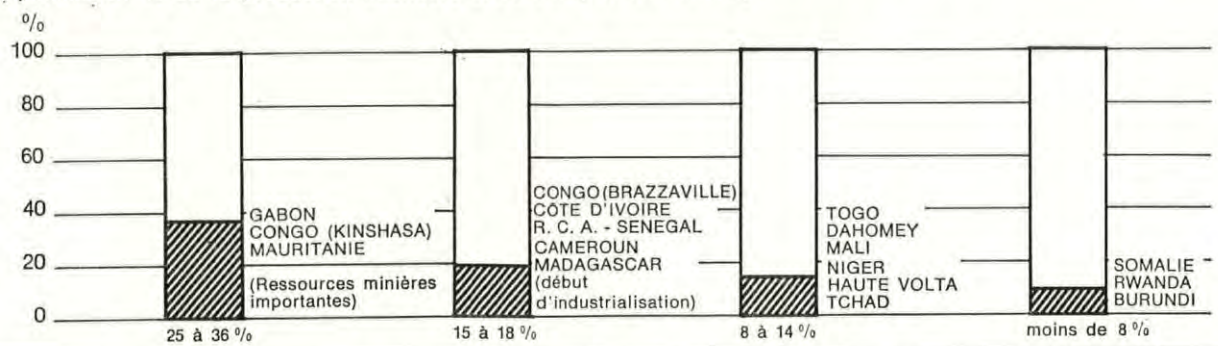

1. *Diversité des niveaux de développement industriel dans les États africains et malgache associés.*

Les 18 ÉAMA ont ensemble une superficie de plus de 11 millions de km² et une population de l'ordre de 65 millions d'habitants. Globalement, leur produit intérieur brut ne dépasse guère 6,7 milliards d'unités de compte, soit un produit moyen par tête légèrement supérieur à 100 u.c. dont le plus souvent 6 à 15 % proviennent du secteur secondaire, et seulement 3 à 8 % des activités industrielles proprement dites.

Si ces données globales permettent de mesurer l'ampleur des problèmes de développement, et singulièrement des problèmes de développement industriel, elles masquent une grande diversité de situations, de dimensions et de niveaux de développement dont les schémas ci-contre permettent de mesurer l'ampleur.

C'est seulement dans cinq de ces États : le Congo-Kinshasa, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun et Madagascar, que l'industrie manufacturière a pris une certaine importance, grâce à la conjonction d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels il faut citer :

– *la dimension des marchés nationaux :* chacun de ces cinq États compte 3,5 à 15 millions d'habitants et, surtout, dispose d'un produit intérieur brut supérieur à 500 millions d'unités de compte, seuil en deçà duquel le développement d'industries, autres qu'extractives ou de première transformation de produits d'exportation, paraît très difficile. Les moins peuplés de ces cinq États, le Sénégal et la Côte d'Ivoire (3,5 et 3,9 millions d'habitants), compensent cette infériorité par un produit par tête relativement plus élevé (respectivement environ 200 et 250 u.c.);

– *la possession d'un port maritime actif :* l'accès direct à la mer favorise l'implantation d'un noyau industriel alors que son absence est, pour l'industrialisation des États africains de l'intérieur, un obstacle difficile à surmonter;

– enfin, l'existence sur place ou à proximité *des principaux facteurs de toute production industrielle :* ressources naturelles, infrastructure, énergie, main-d'œuvre qualifiée, capitaux et entrepreneurs.

PLACE DU SECTEUR SECONDAIRE DANS L'ÉCONOMIE DU SÉNÉGAL, DE LA CÔTE D'IVOIRE ET DU CAMEROUN

	Valeur ajoutée (millions d'u.c.) (1)						*%*						*Taux moyen annuel de croissance en valeur*		
	Sénégal		*Côte d'Ivoire*		*Cameroun*		*Sénégal*		*Côte d'Ivoire*		*Cameroun*				
	1959	*1965* (2)	*1960*	*1965*	*1959*	*1963-1964*	*1959*	*1965*	*1960*	*1965*	*1959*	*1963-1964*	*Sénégal*	*Côte d'Ivoire*	*Cameroun*
SECTEUR PRIMAIRE	164	202	282	365	195	230	34,4	35,2	50,1	41,0	48,0	41,3	4,3	5,3	3,7
SECTEUR SECONDAIRE	73	90	73	156	45	81	15,3	15,7	13,1	17,5	11,1	14,6	4,3	16,2	14,1
(industries non compris bâtiment et travaux publics)	*50*	*65*	*45*	*107*	*27*	*59*	*10,6*	*11,3*	*8,1*	*12,1*	*6,8*	*10,7*	5,2	18,8	18,8
SECTEUR TERTIAIRE	240	283	207	370	166	246	50.3	49,1	36,8	41,5	40,9	44,1	3,3	12,3	10,7
PRODUCTION INTÉRIEURE BRUTE	477	575	562	891 (3)	406	557	100	100	100	100	100	100	3,8	9,6	7,4
VALEUR AJOUTÉE per capita (u.c.) :															
— du secteur secondaire	24	26	21	39	10	16									
— des industries (non compris bâtiment et travaux publics)	17	19	13	27	6	12									
POPULATION (millions d'habitants)	3,02	3,48	3,435	3,98	4,61	5,0									

(1) D'après les évaluations aux prix du marché, en francs CFA courants.
(2) 1966 (évaluations) : primaire: 221; secondaire: 99 (dont industrie: 74); tertiaire: 283; production intérieure brute: 603.
(3) Estimation 1966 : 968 M u.c.

NOTA : Dans tout ce qui suit :
— le « secteur secondaire » comprend les industries extractives, l'énergie, les industries manufacturières, l'artisanat, le bâtiment et les travaux publics;
— sauf indication contraire, les « industries » correspondent au secteur secondaire moins la branche bâtiment et travaux publics.

La Banque a notamment apporté son concours au développement de trois de ces pays : le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. La présente étude sera plus spécialement consacrée à l'analyse de leurs problèmes.

En dépit de progrès récents, le développement industriel de ces trois États est encore limité. La valeur ajoutée par le secteur secondaire, y compris les industries extractives, l'artisanat et la branche du bâtiment et des travaux publics ne représente en 1964-1965 (1) qu'environ 155 millions en Côte d'Ivoire, 90 millions d'unités de compte au Sénégal et un peu plus de 80 millions au Cameroun, soit respectivement quelque 17,5 %, 15,7 % et 14,6 % de la production intérieure brute.

La valeur ajoutée industrielle incluant les industries manufacturières, l'énergie, les mines et l'artisanat, n'atteint guère que 107 millions d'unités de compte en Côte d'Ivoire, 65 millions au Sénégal et 60 millions au Cameroun, soit approximativement 11 à 12 % de la production intérieure brute de chacun de ces trois États, et, per capita, environ 27 u.c. en Côte d'Ivoire, 19 u.c. au Sénégal et 12 u.c. au Cameroun.

Cependant, un vigoureux effort d'industrialisation est en cours et le secteur industriel progresse à un taux plus que double du taux de croissance de la production intérieure brute en Côte d'Ivoire et au Cameroun (18,8 % en moyenne depuis 1959-1960). S'il ne dépasse guère 5,2 % par an en moyenne au Sénégal de 1959 à 1965, après avoir atteint près de 10 % par an de 1959 à 1962, c'est que ce pays, dont l'industrialisation plus précoce avait été conçue dans de nombreux cas en fonction d'un marché aux dimensions de l'Union Douanière Ouest Africaine, a dû se réadapter à un marché plus étroit.

La consommation apparente d'énergie constitue un assez bon indicateur du développement industriel. Au Sénégal, elle est de l'ordre de 560.000 t d'équivalent charbon par an, soit 165 kg par tête, provenant essentiellement de produits pétroliers d'importation. En Côte d'Ivoire, où l'énergie hydro-électrique couvre 11 % des besoins totaux, elle représente quelque 500.000 t d'équivalent charbon, soit 130 kg par tête. Elle atteint au Cameroun environ 850.000 t, soit 170 kg par tête, dont les trois quarts sont d'origine hydro-

(1) Année 1965 pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire.
Année 1963-1964 pour la République Fédérale du Cameroun.

électrique, grâce aux installations d'Édéa qui produisent annuellement plus d'un milliard de kWh, destinés en majeure partie à l'électrolyse de l'alumine. La consommation d'énergie progresse rapidement : 12 à 13,5 % par an au Sénégal et au Cameroun, 30 % puis 20 % en Côte d'Ivoire pour l'énergie électrique.

La situation du secteur industriel varie sensiblement d'un État à l'autre, en fonction notamment de la diversité des ressources agricoles, forestières, énergétiques et minières dont il dispose. C'est pourquoi les indications relatives à la structure de l'industrie, son évolution et ses perspectives de développement dans le cas particulier du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, seront présentées respectivement aux pages 83 à 86, 86 à 89 et 89 à 92.

Toutefois, au-delà des différences de situation et d'orientation que révèle l'analyse détaillée, les problèmes de développement industriel présentent dans chacun de ces États de nombreux caractères communs.

2. *Caractères communs aux trois États en ce qui concerne leur industrialisation.*

L'industrialisation s'est imposée aux trois pays considérés comme à bien d'autres pays en voie de développement. Elle a fortement contribué à leur croissance économique, sans qu'il soit toutefois possible de mesurer avec précision cette contribution. Les taux de croissance du secteur industriel ont été en moyenne deux fois plus élevés que ceux de la production intérieure brute dans son ensemble et parfois trois à quatre fois plus que ceux du secteur primaire. De plus, les effets de l'industrialisation ne se limitent pas à la création d'un supplément de valeur ajoutée, mais provoquent de nombreux effets complexes difficilement mesurables. Cependant, une partie du supplément de valeur ajoutée a pour contrepartie la rémunération de capitaux et cadres étrangers et, d'autre part, on ignore quel aurait été l'effet d'une utilisation alternative dans d'autres secteurs des facteurs de production utilisés au profit du secteur industriel.

Il est dès lors nécessaire de recourir à une appréciation plus qualitative et plus générale des effets de l'industrialisation. Tout d'abord, elle permet

d'échapper à une spécialisation trop exclusive dans la production de produits primaires et notamment de denrées tropicales, dont la demande est fort peu élastique et les cours particulièrement instables. Elle crée des emplois pour une main-d'œuvre non employée ou sous-employée, entraîne généralement un accroissement de productivité et s'accompagne toujours d'un effort de formation professionnelle. Dans un pays en voie de développement toute création d'industrie nouvelle est susceptible d'apporter à l'environnement une amélioration des méthodes, de l'outillage, de l'organisation, des coûts de transports, des services industriels disponibles localement, de l'ambiance technique et du niveau de qualification de la main-d'œuvre. La diffusion et la mise en œuvre du progrès technique s'en trouvent facilitées, y compris dans les zones rurales adjacentes. Les industries nouvellement créées s'assistent mutuellement au cours du processus d'industrialisation, de telle sorte que plusieurs projets considérés un à un peuvent n'être pas viables, alors qu'une certaine combinaison constituée par un ensemble de tout ou partie de ces projets le devient. Dans un pays en voie de développement, le secteur industriel dans son ensemble peut sans doute être considéré comme une « activité motrice », à la fois en raison de taux d'expansion du produit et de la productivité supérieurs à ceux des autres secteurs, et par les effets d'entraînement qu'il provoque. Ces effets induits, dont l'intensité est variable suivant les branches industrielles, consistent notamment en « effet de débouché », « effet d'approvisionnement », « effet de dimension », « effet de productivité », « effet d'incitation et d'imitation ». Il peut en résulter pour les pays en voie d'industrialisation une phase plus ou moins longue de rendements croissants.

L'industrialisation du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, encore à ses débuts malgré de rapides progrès, présente quant à ses résultats un certain nombre de caractères communs.

Une première catégorie de réalisations comprend des industries extractives et de première transformation des produits primaires destinés à l'exportation, à localisation impérative, et qui ne sont pas liés aux dimensions du marché intérieur mais dépendent de l'évolution de marchés extérieurs, voire du marché mondial. Ces industries sont susceptibles d'entraîner d'autres réalisations par les effets de liaison aval. De bons exemples de ce processus sont constitués par les développements récents de l'industrie de transformation de l'aluminium au Cameroun, de l'industrie du bois en Côte d'Ivoire,

de la production d'huile raffinée au Sénégal et bientôt en Côte d'Ivoire, et par l'implantation en cours d'une usine d'engrais au Sénégal.

La seconde catégorie consiste en industries transformant des produits locaux pour satisfaire la demande finale intérieure. Le complexe textile, l'huilerie-raffinerie travaillant pour le marché local constituent les exemples les plus classiques de ce type d'activités dans lequel se classent également la sucrerie en cours d'installation au Cameroun et la cimenterie sénégalaise. Elle correspond à la création locale d'une chaîne de production complète depuis la production primaire jusqu'au produit destiné à la consommation finale, et dépend à la fois de l'existence de matières premières et d'un marché intérieur suffisant. Elle se limite généralement à une chaîne de production relativement courte et ne comportant guère plus d'une ou deux transformations successives.

Enfin, dans une troisième catégorie, figurent des industries assurant, pour les besoins de la demande finale intérieure, le montage ou la dernière transformation de pièces ou demi-produits importés. Les implantations récentes d'industries de ce type sont nombreuses et de dimensions très variables, allant de l'atelier de confection au broyage de clinker et à la raffinerie de pétrole. D'abord limitées à des transformations peu importantes – l'exiguïté du marché local impose de se limiter aux opérations pouvant être réalisées dans des unités de petite dimension –, ces industries ne permettent en général qu'un supplément de valeur ajoutée assez faible. Elles offrent toutefois à long terme des possibilités de création d'industries induites vers l'amont, dans la mesure où le permettent la dimension du marché et une politique économique adéquate.

L'absence ou l'extrême rareté des industries intermédiaires et des industries de base, explique l'insignifiance des relations interindustrielles et, par voie de conséquence, le peu de capacité des industries existantes à exercer d'importants effets d'entraînement. Par exemple, d'après le tableau d'échanges interindustriels dressé pour le Sénégal en 1959, en distinguant les intrants d'origine locale des intrants importés, on constate que les seules branches dont la production est destinée pour une partie non négligeable à la fourniture de consommations intermédiaires nécessaires au fonctionnement des autres branches sont : l'agriculture et la pêche (37 % de l'ensemble des consommations intermédiaires d'origine locale), les services (32 %), les transports

(10 %), le bâtiment et les travaux publics (6 %), l'énergie (près de 3 %), la branche travail des métaux (2,5 % principalement du fait des ateliers d'entretien et de réparations automobiles), et la branche matériaux de construction (2,4 %). La production des neuf autres branches, à concurrence de 95 %, est destinée à la consommation finale intérieure et à l'exportation, et n'alimente les échanges interindustriels que pour 5 %.

C'est là qu'il faut voir sans aucun doute la grande faiblesse de l'industrie et le principal obstacle à son développement intégré dans des pays en voie de développement de faibles dimensions.

Il en est d'autres pourtant, tels que l'insuffisance de l'épargne intérieure, l'absence d'entrepreneurs nationaux et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, qui nécessitent, le plus souvent, un recours à des concours extérieurs.

Dans des pays en voie de développement, la formation de l'épargne est freinée par de nombreux facteurs économiques, sociologiques, institutionnels, et, en tout premier lieu, par l'insuffisance du revenu par tête. En raison du sous-emploi, une partie de la population consomme sans produire, ou consomme plus qu'elle ne produit; le jeu des solidarités familiales traditionnelles et le goût des couches sociales les plus favorisées pour les dépenses de prestige accentuent ce phénomène. Pourtant l'épargne individuelle existe et même se développe en dehors de ses formes coutumières, comme le montre l'expansion récente des avoirs des particuliers dans les banques, établissements financiers, comptes de chèques postaux et caisses d'épargne. Mais actuellement sa contribution au financement de l'industrialisation reste négligeable : elle s'oriente surtout vers des placements à l'extérieur, ou dans des opérations locales, commerciales ou immobilières, à forte rentabilité. Elle ne contribue guère au financement de l'industrialisation que dans la mesure où elle donne lieu à des dépôts, lesquels peuvent avoir partiellement pour contrepartie l'octroi par le système bancaire de crédits à moyen terme. Le problème n'est donc pas seulement de développer l'épargne des ménages et de multiplier les guichets, mais aussi de rechercher le moyen d'orienter l'épargne vers le financement du développement industriel.

L'épargne des entreprises, qui progresse en même temps que le secteur moderne de l'économie et son industrialisation, pose un problème différent : les entreprises comportent une fraction importante d'investisseurs étrangers

qui se montrent très attachés à la liberté absolue des transferts de revenus et de bénéfices. Aussi toute mesure tendant à retenir autoritairement cette catégorie d'épargne par un contrôle des changes, ou une fiscalité excessive risque d'en tarir la source. Rien ne favorise mieux le réinvestissement sur place de cette épargne que de bonnes perspectives d'expansion économique. D'ores et déjà l'autofinancement contribue largement au renouvellement et à l'extension des entreprises existantes. Certaines sociétés importantes, notamment du secteur commercial, prennent parfois des participations minoritaires dans des entreprises industrielles nouvelles. Enfin, certains États africains s'efforcent de retenir une partie de l'épargne des entreprises, soit en émettant, comme le Sénégal, des emprunts à des conditions attrayantes, soit en imaginant des formes de contribution obligatoire à un « Fonds National d'Investissement », comme en Côte d'Ivoire, par un prélèvement additionnel aux impôts directs, en contrepartie duquel les assujettis reçoivent un titre qui peut leur être racheté par le Fonds lorsqu'ils effectuent des investissements selon un projet agréé, ou souscrivent des obligations émises par la « Société Nationale de Financement », pour un montant multiple de la valeur du titre remboursé. Ailleurs, au Cameroun par exemple, un système de contribution obligatoire à des « bons d'équipement », dont le produit est géré par une « Société Nationale d'Investissement », est institué.

Bien entendu, de telles mesures ne peuvent être appliquées qu'avec prudence et modération si l'on veut éviter la fuite des entrepreneurs et des capitaux. Leur efficacité suppose une économie dynamique, des occasions d'investir attrayantes, une administration efficace et une politique stable.

L'épargne publique ne contribue en général que faiblement à l'industrialisation, en raison à la fois de son faible montant et de son affectation normale au financement des investissements qui incombent à la puissance publique en matière d'infrastructure administrative, économique, culturelle et sociale. L'emprunt permet, pour des montants limités, d'anticiper sur l'épargne publique future, sous réserve d'une politique budgétaire rigoureuse et d'une utilisation productive. Par contre, le financement inflationniste, par émission monétaire, ne peut que décourager les investisseurs privés extérieurs, sans pour autant faciliter l'acquisition de biens d'équipement importés.

Dans les trois États étudiés, l'émission monétaire s'opère d'ailleurs dans le cadre de conventions multinationales qui limitent très strictement

le recours à cet expédient, de sorte que leur industrialisation a pu se poursuivre dans un climat de stabilité monétaire et de liberté des transferts favorable aux investissements privés.

L'insuffisance des diverses formes d'épargne locale nécessite la recherche de financements extérieurs. Les pays en voie d'industrialisation ont alors à affronter, dans leur recherche de capitaux, la concurrence des pays industrialisés dont la soif d'investissement tend à s'accroître en fonction à la fois de leurs propres besoins de développement et des effets d'une nouvelle révolution industrielle, fondée sur les découvertes scientifiques et le capital intellectuel, et qui, de ce fait, connaissent une obsolescence accélérée de leurs équipements.

S'il existe déjà de nombreuses entreprises africaines dans les branches du commerce, des transports, et même du bâtiment et des travaux publics, par contre, les initiatives locales – l'entrepreneur expérimenté disposé à courir l'aventure industrielle et capable de mener à bien un projet – sont encore très rares, et doivent être, comme la majeure partie du capital, trouvés à l'extérieur. L'organisation d'un climat propice à l'afflux des investissements étrangers est sans doute aussi le meilleur moyen de favoriser à terme l'éclosion d'une classe de chefs d'entreprises nationaux, et il est de bonnes raisons de penser « que, tout comme le capital, l'esprit d'entreprise est un sous-produit du processus de développement économique, et qu'il fait rarement défaut dans une société favorable à son exercice ».

Une harmonisation des points de vue et des objectifs s'avère cependant toujours souhaitable entre, d'une part, l'investisseur étranger, soucieux de démontrer la légitimité du profit, caractéristique d'une entreprise économiquement saine et qui, prélevé sur la masse des inefficacités, constitue à ses yeux une contribution au progrès économique, et, d'autre part, l'État en voie d'industrialisation, responsable du développement, attentif aux créations d'emplois, à la promotion des nationaux au sein de l'entreprise, à la croissance globale, à l'investissement sur place d'une fraction raisonnable des profits, et désireux d'assurer la bonne intégration de l'entreprise à l'économie nationale.

Le problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de cadres semble a priori le plus facile à résoudre par le double recours à l'assistance

technique extérieure et à la formation professionnelle. Mais ces deux solutions imposent des coûts supplémentaires qui pèsent sur les prix de revient et la rentabilité des projets. D'autre part, les problèmes de formation des cadres sont eux-mêmes plus complexes qu'il ne semble : l'acquisition des connaissances théoriques et techniques ne suffit pas, mais doit être complétée par une modification des comportements, une véritable « mise sous tension », laquelle relève moins de méthodes d'enseignement et de formation que de l'imprégnation prolongée dans une société de type industriel.

Néanmoins, ces trois États se sont efforcés de réduire les obstacles et de créer des conditions favorables. L'implantation d'industries s'y est faite et se poursuit dans un climat très libéral. Des capitaux, venant d'abord presque exclusivement de France, puis, progressivement d'autres pays européens, s'y investissent, dans la mesure où des perspectives de rentabilité suffisante se présentent, assorties de risques raisonnables. Les gouvernements s'efforcent d'encourager ces investissements par un ensemble de mesures tendant à réduire les incertitudes, à marquer l'intérêt de la puissance publique pour la réussite des entreprises et à leur accorder des avantages divers de nature à les aider à surmonter les difficultés inhérentes à toute création industrielle en Afrique, en particulier durant les années de démarrage. Parmi ces mesures d'encouragement peuvent être citées notamment :

- la participation de l'État ou d'un organisme public de financement au capital social d'entreprises industrielles;
- l'octroi de l'aval de l'État à certains prêts contractés pour le financement des projets;
- l'établissement, ou le maintien d'une protection suffisante contre la concurrence de produits industriels d'importation;
- le lancement d'études sur les possibilités d'industrialisation, l'institution de services de promotion industrielle, l'élaboration de plans de développement définissant des perspectives cohérentes d'industrialisation soutenues par des perspectives de développement de l'économie dans son ensemble, et, bien entendu, toute une série d'actions à caractère plus général en matière d'éducation, d'amélioration de l'infrastructure, d'urbanisme, de renforcement de l'efficacité administrative, etc., tendant à créer un milieu plus favorable au développement des industries existantes et à l'implantation d'industries nouvelles;

– enfin, l'octroi aux entrepreneurs industriels d'avantages particuliers, généralement diversifiés, et dont l'importance varie en fonction du caractère plus ou moins prioritaire de l'investissement bénéficiaire.

Les dispositions fondamentales de ces « codes des investissements » présentent, au-delà des différences de détail qui caractérisent celui de chaque État, de très nombreuses analogies. Leur intérêt principal réside dans la définition de régimes privilégiés, qui s'adressent exclusivement à des entreprises prioritaires, c'est-à-dire dont les objectifs ont été reconnus conformes aux objectifs du plan de développement de l'État intéressé et qui prennent généralement la forme soit de « conventions d'établissement », soit de « régimes d'agrément ». Les premiers sont réservés aux entreprises présentant par le montant des investissements et leur intérêt économique une importance majeure pour le développement du pays. Ils sont le résultat d'une négociation entre l'État et l'entreprise, doivent être approuvés par une loi et portent sur une durée généralement plus longue pouvant aller jusqu'à 25 ans. Ils tendent à garantir solennellement aux entreprises les plus importantes la stabilité des conditions générales, juridiques, économiques et financières. Les régimes d'agrément sont accordés suivant une procédure plus simple, généralement réglementaire, mais comportent des avantages moindres, dont les principaux sont d'ordre fiscal et consistent en exemptions, exonérations et réductions temporaires d'impôts.

Les codes des investissements constituent un moyen très souple d'encourager les investissements et de créer un climat de confiance, au prix d'un sacrifice immédiat souvent appréciable pour les finances publiques, mais qui constitue le gage d'une réelle volonté d'accueil. Il est toutefois souhaitable que soient encouragées de préférence les industries des secteurs dont la production ne sera pas beaucoup plus onéreuse que l'importation. Le recours aux mesures systématiques de protection ne doit pas faire perdre de vue les objectifs fondamentaux de rentabilité économique et, au moins à terme, de compétitivité.

Les gouvernements des pays membres favorisent de leur côté le développement de l'Afrique soit par l'octroi de prêts ou de garanties à l'exportation soit par des prêts directs soit même, dans certains cas, par des prises de participations par des caisses publiques.

Pourtant, si importants que soient ces avantages, ils ne suffisent pas à assurer un développement rapide et complet des investissements industriels. Rien à cet égard ne saurait remplacer le stimulant d'une économie en expansion rapide, raisonnablement ouverte à une certaine concurrence.

La principale difficulté qui subsiste tient à la dimension trop étroite des marchés nationaux. Il est à craindre qu'un développement industriel intégré ne puisse être envisagé à l'échelle de tel ou tel des ÉAMA, même des plus favorisés, sans se heurter rapidement à des limites insurmontables. Conçue dans un cadre national trop étroit, une industrialisation même limitée risque de se révéler génératrice de coûts élevés, de doubles emplois et d'une utilisation insuffisante des capacités de production. Comme il a été maintes fois souligné : « L'industrialisation ne peut se réaliser dans de petits compartiments étanches ».

Cette difficulté relève de solutions politiques qu'il appartient aux États intéressés de rechercher et d'appliquer, qu'il s'agisse de regroupements, d'harmonisation des politiques économiques, ou d'unions douanières et économiques.

A cet égard, l'entrée en vigueur début 1966 du traité instituant l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDÉAC) entre le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Tchad, ouvre des perspectives très encourageantes. En Afrique de l'Ouest, si le même besoin semble de plus en plus unanimement ressenti, les tentatives d'organisation de l'espace économique sous-régional sont dans l'ensemble moins avancées. La création récente dans les États du Conseil de l'Entente d'un « Fonds d'Aide et de Garantie des Emprunts », ou encore, dans le cadre plus vaste de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM qui groupe 14 des ÉAMA), la conclusion de l'« accord africain et malgache sur le sucre » constituent les premiers pas dans la bonne voie, celle d'un élargissement des marchés ouverts aux industries nouvelles.

De tels accords ne peuvent cependant totalement remédier à une situation de fait : dans l'état actuel de leurs ressources et de leur position géographique, il n'est pas évident que tous les États aient une vocation égale à s'industrialiser. La tendance à la concentration des principaux investissements industriels en quelques localisations privilégiées, ou pôles

principaux, tels que Dakar, Abidjan, Douala-Édéa, Kinshasa, Lubumbashi, pourrait au contraire s'accentuer, ceux-ci entraînant dans leur sillage quelques pôles secondaires à vocation plus limitée. Dès lors, il reste à imaginer et organiser les conditions d'une meilleure répartition des effets de l'industrialisation entre pôles industriels et régions moins favorisées, notamment celles de l'intérieur.

Enfin, il est évident que le développement industriel de pays, dont près de 80 % de la population vivent de l'agriculture, ne peut être conçu indépendamment du développement et de la modernisation du secteur rural traditionnel. Les actions à mener dans l'un et l'autre des secteurs sont nécessairement complémentaires. L'expansion du secteur agricole doit assurer à la jeune industrie un élargissement de son marché dans les zones rurales, les recettes en devises nécessaires à son équipement, la fourniture de matières premières à valoriser, en même temps que la satisfaction des besoins alimentaires d'une population urbaine croissante.

République du Sénégal.

L'industrie sénégalaise doit une grande partie de son développement à la position exceptionnelle du Cap Vert et au rang de capitale administrative et commerciale de l'ancien groupe des territoires de l'Afrique Occidentale Française occupé par Dakar jusqu'en 1958. La concentration à proximité de cette ville de 90 % de l'industrie du pays se concilie mal avec la recherche d'un meilleur équilibre entre les diverses régions, mais constitue du point de vue du développement industriel un facteur favorable.

L'arachide est de loin la principale production du Sénégal, et c'est par les huileries, dont la première a été créée en 1921, qu'a commencé l'industrialisation du pays. A la fin de la dernière guerre, une certaine diversification de l'industrie était déjà amorcée au Sénégal, puis de 1945 à 1960, l'industrie sénégalaise a connu une phase d'expansion et de diversification particulièrement active grâce à un marché de près de 20 millions d'habitants.

Depuis l'indépendance, l'effort d'industrialisation a tenu une place importante dans les deux premiers plans quadriennaux de développement économique et social 1961-1964 et 1965-1969. Mais les politiques d'industrialisation menées au même moment par les autres

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL AU SÉNÉGAL

	Valeur ajoutée en 1962 (1)			*Indice de la production industrielle 1965*		*Taux moyen annuel de croissance* (%)	
	M d'u.c.	*% du total*	*% des industries artisanat exclu*	*1959-100*	*1962-100*	*1959-65*	*1962-65*
Electricité	6,80	11,4	14,3	193,0	118,3	11,6	5,8
Industries extractives	2,28	3,8	4,8	693,1	155,0	38,0	15,8
Matériaux de construction	2,12	3,6	4,5	105,5	98,6	0,9	0,5
Industries chimiques	3,52	5,9	7,4	116,2	111,5	2,5	3,7
Tabacs, allumettes	5,20	8,7	10,9	95,3	82,2	— 0,7	— 6,5
Huileries	7,20	12,1	15,2	123,8	115,7	3,6	5,0
Grains, farines, biscuiterie	2,80	4,7	5,9	94,3	84,2	— 0,9	— 5,5
Sucrerie, boissons	4,00	6,7	8,4	130,1	99,5	4,5	— 0,2
Autres industries alimentaires	3,36	5,7	7,1				
Conserveries	2,00	3,4	4,2	131,5	64,8	4,7	— 13,5
Textiles et habillement	5,20	8,7	10,9	151,2	100,7	7,1	0,2
Cuirs	0,60	1,0	1,3	128,6	100,8	4,3	0,2
Industries diverses	2,44	4,1	5,1	158,7	71,1	8,0	— 10,5
Total industries (artisanat exclu)	47,52	79,8	100,0	141,5 (2)	107,0	6,0	2,3
Artisanat	12,0	20,2		...	...	...	...
Total industries	59,52	100,0		130,0	108,6	4,5	2,8

(1) Aux prix du marché.

(2) En 1966, l'indice de la production industrielle atteint 159,7 progressant de près de 13 %.

États, et notamment par la Côte d'Ivoire, ont mis en difficulté plusieurs branches de l'industrie sénégalaise qui, brusquement réduites au marché intérieur, se sont trouvées temporairement suréquipées. Les problèmes monétaires du Mali et de la Guinée ont également réduit les exportations sénégalaises vers ces deux pays.

L'industrie sénégalaise a longtemps été la seconde des ÉAMA, après celle du Congo-Kinshasa. Elle reste à cette place par le chiffre d'affaires (environ 180 millions d'unités de compte en 1965) mais en ce qui concerne la valeur ajoutée, environ 65 millions d'unités de compte, soit un peu plus de 11 % de la production intérieure brute aux prix du marché, elle cède le pas depuis peu à la Côte d'Ivoire.

On dénombre au Sénégal 146 entreprises industrielles qui emploient environ 16.000 salariés, non compris les 12.000 qu'occupent 113 entreprises de bâtiment et travaux publics. Huit entreprises seulement ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 8 millions d'unités de compte et assurent plus de la moitié du chiffre d'affaires industriel global.

Le secteur industriel sénégalais apparaît déjà remarquablement diversifié en dépit d'une certaine prépondérance des industries agricoles et alimentaires (40,8 % de la valeur ajoutée industrielle en 1962) et surtout de l'importance des huileries : 500.000 tonnes d'arachides triturées annuellement, 15,2 % de la valeur ajoutée et près de 37 % du chiffre d'affaires industriel.

L'industrie du Sénégal reste très tributaire de l'extérieur qui, en 1962, lui a fourni près du quart de ses approvisionnements, voire les deux tiers si l'on excepte les huileries, et absorbe près de la moitié de ses ventes. Si les productions locales couvrent plus du tiers des besoins sénégalais en produits industriels, ce taux est très variable suivant les branches.

Le premier plan quadriennal (1961-1964) s'est révélé excessivement ambitieux : plus de 100 millions d'u.c. d'investissements, 10.000 emplois nouveaux, expansion de la valeur ajoutée au taux moyen de 13 % par an dans l'industrie, l'objectif global de croissance de la production intérieure brute étant fixé à 8 % par an. En fait, l'évolution défavorable d'un certain nombre de facteurs hors du contrôle du gouvernement et le ralentissement des investissements privés ont imposé un étalement des objectifs et de nombreuses réalisations industrielles ont dû être reportées sur le second plan. L'indice de la production industrielle base 100 en 1959, après avoir atteint 132,2 en 1962, ne dépasse pas 141,5 en 1965, mais atteint 159,7 en 1966, ce qui correspond à un taux moyen annuel de croissance de la production industrielle de 7,2 % de 1959 à 1962, 2,3 % de 1962 à 1965 et 12,9 % de 1965 à 1966.

Certaines branches ont cependant connu de 1959 à 1965 une expansion continue : industries extractives, huileries, énergie et, dans une moindre mesure, industrie chimique (ouverture en 1964 d'une raffinerie de pétrole). Les autres ont, à des degrés divers, été affectées par la perte des débouchés ouest-africains : tabacs et allumettes, nombreuses industries alimentaires, particulièrement meunerie et conserverie, plus récemment textiles et cuirs et industries diverses.

Les problèmes rencontrés au cours de l'exécution du premier plan, la persistance d'une conjoncture économique et budgétaire particulièrement contraignante, l'incertitude du prix de vente futur de l'arachide, le rétrécissement des débouchés extérieurs, ont montré la difficulté « d'espérer à court terme une progression spectaculaire de la production intérieure brute » et écarté du second plan tout optimisme excessif. L'objectif global de croissance est relativement plus modéré, 6 % par an au lieu de 8 %. Il comporte deux variantes, en fonction de l'évolution des facteurs non maîtrisables, pluviosité, cours de l'arachide, aide extérieure : une hypothèse faible correspondant à un taux de croissance de 4 % et une hypothèse moyenne à un taux de 5 %, dont la réalisation suppose malgré tout un net redressement des tendances naturelles.

PRINCIPAUX OBJECTIFS INDUSTRIELS DU DEUXIÈME PLAN QUADRIENNAL 1965-1969

Objectifs	*Hypothèse faible*	*Hypothèse moyenne*	*Hypothèse optimale*
Taux d'accroissement annuel moyen (%) :			
– production intérieure brute	4	5	6
– secteur secondaire	5,2	7	9
– industries (artisanat exclu)	8	9,5	12
Valeur ajoutée (% de la production intérieure brute) :			
– secteur secondaire	17,2	17,8	18,3
– industries	12,8	13,4	14,0
Investissements (millions d'u.c.) :			
– tous secteurs	475		
– ensemble investissements productifs	295		
– secteur secondaire	89		
– industries	82 (dont industries nouvelles 50)		
Emplois industriels à créer	6.250 (dont industries nouvelles 4.000)		

Les investissements industriels, laissés pour l'essentiel à l'initiative privée, ne sont fixés qu'à titre indicatif à un peu plus de 80 millions d'unités de compte, soit 17% de l'ensemble des investissements prévus au plan. Ils sont destinés à raison de 60% à la création d'industries nouvelles selon des projets recensés, déjà élaborés ou en voie de l'être, dont les principaux concernent les industries alimentaires, les industries extractives et celles des matériaux de construction, l'industrie textile et l'énergie.

L'action publique en faveur de l'industrialisation s'exercera par une participation financière de l'État, estimée au total à 4 millions d'unités de compte, et par une politique économique poursuivant les objectifs suivants :

– réaction contre le cloisonnement économique de l'Afrique, en soutenant l'action des divers organismes interafricains et en négociant des accords bilatéraux de fabrication et de débouchés;

– promotion du marché intérieur par l'accroissement du revenu dans le monde rural et création des infrastructures de service indispensables;

– utilisation au mieux des ressources naturelles et des capacités de production existantes et développement de chaînes de production depuis la matière première jusqu'au produit fini;

– encouragement à l'initiative privée, grâce notamment à un assouplissement et à une application plus sélective du code des investissements;

– aide à l'industrie en cas de difficultés conjoncturelles.

Toutefois, comme le souligne le plan lui-même, le taux de réalisation des objectifs industriels « sera surtout fonction de la conjoncture économique et dépendra largement

des résultats du programme rural et, en particulier, du programme arachidier », tant il est vrai que « le meilleur moyen d'accroître l'industrialisation du Sénégal passe par le développement et la diversification de la production rurale ».

Dans l'ensemble, les actions de redressement envisagées ou amorcées paraissent judicieuses. Le second plan sénégalais s'est attaqué avec réalisme aux vrais problèmes. Il est encore possible que, pour le secteur industriel, certains coûts d'équipements, les délais nécessaires à la préparation des dossiers, à la recherche des promoteurs et des financements, à la réalisation et à la maturation des projets aient été sous-estimés. La très mauvaise récolte d'arachides de l'année 1966, due aux aléas climatiques, constitue aussi un incident de parcours dont les conséquences économiques et financières pèseront sur l'exécution du plan. Néanmoins, à long terme, les perspectives industrielles restent bonnes.

République de Côte d'Ivoire.

L'industrie ivoirienne dans son ensemble est la troisième des ÉAMA par son chiffre d'affaires qui atteint environ 160 millions d'unités de compte en 1965, contre une cinquantaine de millions d'unités de compte en 1960, et se situe immédiatement après l'industrie sénégalaise. Elle progresse plus rapidement que cette dernière et vient de la dépasser pour la valeur ajoutée, avec, en 1965, 107 millions d'unités de compte.

Jusqu'en 1945, l'industrie ivoirienne ne comporte guère que quelques scieries traitant une faible partie de la production forestière, une filature-tissage et des ficelleries à Bouaké, une huilerie-savonnerie à Abidjan et une entreprise de gaz industriels. L'ouverture du Canal de Vridi en 1950 et celle du port d'Abidjan en 1955 créent les conditions d'une industrialisation plus rapide.

A partir de l'indépendance, le gouvernement ivoirien, tout en reconnaissant que l'initiative privée est le principal moteur du développement industriel, prend une série de mesures d'encouragement et, dans les « Perspectives décennales de développement économique et social 1960-1970 », en définit les orientations. Le développement est favorisé par l'expansion économique générale du pays et l'ambiance prospère de sa capitale Abidjan; chaque année est marquée par d'importantes créations d'entreprises industrielles qui valorisent des produits locaux, usines de beurre de cacao et de café soluble, conditionnement de la banane sous emballage carton, conserverie, scieries, usines de déroulage, ou qui substituent des fabrications ou montages locaux aux produits finis précédemment importés, montage de véhicules, broyage de clinker, raffinerie de pétrole.

Les entreprises sont généralement situées dans la région du sud-est et à proximité immédiate d'Abidjan, à l'exception du centre industriel secondaire de Bouaké et, bien entendu, des rares industries extractives (diamants et manganèse) et de celles du bois qui se déploient vers l'ouest et le sud-ouest.

Les entreprises industrielles ivoiriennes emploient environ 27.000 salariés, non compris les 15.400 qui relèvent du bâtiment et des travaux publics. Le chiffre d'affaires ne dépasse 2 millions d'unités de compte que pour 14 entreprises.

De 1960 à 1965, la valeur ajoutée par l'industrie, malgré la faible contribution des mines, a plus que doublé en valeur, progressant à un taux moyen annuel de l'ordre de 17,5 %. La branche du bois, désormais en tête, et la branche alimentaire ont connu la croissance annuelle la plus rapide : respectivement 34 % et 25,5 %.

Les exportations de produits industriels s'accroissent de 160 % de 1960 à 1965, atteignant environ 52 millions d'unités de compte, soit près de 18 % de la valeur totale des

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL EN CÔTE D'IVOIRE (1960-1965)

	Valeur ajoutée millions d'u.c.		*%*		*Indices 1965 (1960=100)*	*Taux moyen annuel de croissance 1960-1965 %*
	1960 (1)	*1965*	*1960*	*1965*		
Énergie	8,28	16,72	19,9	18,0	202,4	15,1
Mines	3,48	4,12	8,4	4,4	118,8	3,5
Industries alimentaires	4,84	15,16	11,7	16,3	312,2	25,5
Industries chimiques et corps gras	3,92	7,60	9,4	8,2	194,4	14,2
Industries des métaux	7,00	14,52	16,9	15,6	207,3	15,7
Industries du bois	3,96	17,20	9,6	18,4	431,8	34,0
Industries textiles	6,12	10,92	14,8	11,7	178,1	12,2
Industries diverses, matériaux de construction	3,88	6,84	9,3	7,4	177,4	12,0
Total industries	41,48	93,08	100,0	100,0	224,4	17,5
Bâtiment et travaux publics	25,36	42,52			167,5	10,9
Total secteur secondaire	66,84	135,60			202,8	15,2

(1) D'après comptes établis au coût des facteurs en francs CFA courants.

exportations, contre un peu plus de 11 % en 1960; les industries du bois en fournissent plus du quart, les industries agricoles, alimentaires et des corps gras le tiers, les industries extractives 14 %. Les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment Mali, Haute-Volta et Niger en absorbent près du tiers, avec une tendance au plafonnement.

Au cours des cinq premières années couvertes par les « Perspectives décennales de développement », les investissements industriels prévus paraissent avoir été largement réalisés. Si la production semble rester légèrement en deçà des objectifs, cela tient probablement aux délais nécessaires pour passer du démarrage à la marche à pleine capacité et à la sous-estimation initiale du coût de certains projets. Néanmoins, la réalisation d'une croissance en volume de la valeur ajoutée industrielle au taux moyen de 16 % par an constitue une très belle performance.

En 1965, une réévaluation des objectifs a fait apparaître la nécessité de quelques ajustements, réduction des objectifs pour certaines branches, relèvement dans d'autres, majoration de l'ordre de 26 % des investissements industriels à réaliser de 1965 à 1969, malgré une estimation précédente à plus du double de ceux du premier quinquennat.

Les réalisations industrielles déjà menées à bien concernent principalement des industries de valorisation de produits locaux avant exportation, ou bien des industries de dernière transformation pour le marché intérieur de matières ou pièces importées. La plupart des industries à créer durant la seconde période couverte par les Perspectives décennales appartient à ces deux catégories, mais on prévoit quelques changements de rythme : ralentissement très marqué de la progression pour les industries du bois, moins

PRINCIPAUX OBJECTIFS INDUSTRIELS DES « PERSPECTIVES DÉCENNALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1960-1970 » DE LA CÔTE D'IVOIRE

Objectifs	*Perspectives décennales* (1)	*Réalisations* (2)	*Perspectives réévaluées* (3)
	1960-1970	*1960-1965*	*1965-1970*
Taux d'accroissement annuel moyen (%) :			
— Production intérieure brute	6,8	8,1	7,7
— Secteur secondaire	*15,0*	*13,2*	*15,4*
dont Énergie	13,4	11,2	17,0
Mines	7,4	6,7	8,1
Industries alimentaires	20,0	22,5	18,1
Industries chimiques et corps gras	12,3	15,9	18,8
Industries des métaux	18,8	13,9	29,0
Industries du bois	11,7	28,0	2,0
Industries textiles	22,0	12,5	24,0
Industries diverses (y compris matériaux de construction)	13,4	10,0	25,5
Ensemble industries	17,3	16,0	17,5
Bâtiment et travaux publics	8,0	7,7	9,5

	Perspectives décennales (1)			*Perspectives réévaluées* (3)		
	1960	*1965*	*1970*	*1960*	*1965*	*1970*
Valeur ajoutée (% de la production intérieure brute):						
— Secteur secondaire	12,4	19,7	25,9	13,9	17,5	24,4
dont Industries	8,4	14,8	21,3	8,7	12,4	18,9

Investissements (millions d'u.c.) d'après les perspectives décennales (1) :	*1960-1969*	*1960-1964*	*1965-1969*
— Ensemble des investissements (brut)	1.376	493	883
dont Investissements productifs	664	...	...
Industries et services	524	...	...
Investissements industriels	186	55	131
d'après les perspectives réévaluées (3) :			
Investissements industriels	235	72 (4)	163

	1960-1965	*1965-1970*
Emplois industriels à créer	10.647	15.763

(1) D'après premier document officiel publié en décembre 1962.
(2) Aux prix du marché d'après évaluations en francs CFA constants 1965.
(3) Estimations et prévisions réévaluées et rectifiées en 1966.
(4) Investissements industriels réalisés de 1960 à 1964 aux prix courants.

net pour les industries alimentaires, accélération pour les textiles, les industries mécaniques et électriques, chimiques, l'industrie des corps gras et les industries diverses.

Les industries de transformation destinées à substituer leurs produits aux importations devront aussi, le plus souvent, exporter, principalement vers les États africains voisins. Pour se consolider et poursuivre son développement, l'industrialisation de la Côte d'Ivoire paraît avoir dorénavant besoin d'un élargissement de son marché, que seule pourrait lui assurer la reconstitution, sous une forme ou sous une autre, d'un espace économique sous-régional. A défaut, plusieurs branches risquent de souffrir d'une certaine sous-utilisation de leurs capacités de production. Le lancement de diverses opérations nouvelles pourrait s'en trouver retardé. Des problèmes de cet ordre et le ralentissement conjoncturel amorcé en 1965, conduisent à prévoir une expansion industrielle en deçà des objectifs et divers retards dans la réalisation d'importants projets. La Côte d'Ivoire reste incontestablement l'un des ÉAMA les mieux placés du point de vue des perspectives d'industrialisation.

République Fédérale du Cameroun.

L'industrie camerounaise est la quatrième des ÉAMA, tant par son chiffre d'affaires, qui atteint en 1963-1964 environ 140 millions d'unités de compte, que par sa valeur ajoutée proche de 60 millions d'unités de compte, soit 11 % de la production intérieure brute aux prix du marché. Elle connaît une expansion particulièrement rapide, comparable à celle de l'industrie ivoirienne.

Elle est essentiellement concentrée dans le sud du Cameroun Oriental, principalement autour du port de Douala, à proximité du barrage hydro-électrique d'Edéa et, dans une moindre mesure, près de la capitale, Yaoundé. Son développement est postérieur à la seconde guerre mondiale et a été favorisé à la fois par d'importants travaux d'infrastructure entrepris depuis une quinzaine d'années, et par la réalisation d'une grande unité d'électro-métallurgie de l'aluminium, le complexe ALUCAM d'Édéa, qui entre en activité en 1954, et augmente progressivement sa production d'aluminium en lingots (52.000 t en 1963-1964), faisant du Cameroun le premier producteur africain d'aluminium et le neuvième producteur mondial. Amorcé vers 1950, le processus d'industrialisation a souffert d'un net ralentissement des investissements privés consécutif aux troubles politiques de 1956 et surtout de 1959. Mais, depuis 1961-1962, le calme ayant été progressivement rétabli, les investissements industriels connaissent une nouvelle phase d'expansion, si bien que les réalisations excèdent les prévisions du premier Plan quinquennal de développement économique et social 1961-1965. Les initiatives se multiplient tandis que se développent et essaiment les réalisations antérieures et notamment celles qui se greffent sur l'industrie de l'aluminium : fabrication de tôles ondulées et d'ustensiles de ménage à partir d'ébauches importées, puis tout récemment mise en chantier du projet de laminage à chaud, dont les produits alimenteront ces industries de transformation et seront exportés pour le surplus. Les autres créations récentes ou en cours intéressent notamment les secteurs agricole et alimentaire (beurre de cacao et sucrerie), l'industrie du bois (scieries, déroulage, imprégnation de traverses), le textile, le montage de véhicules, de récepteurs-radio, la clouterie, la chaudronnerie, les matériaux de construction.

De 1959 à 1963-1964, la valeur ajoutée du secteur industriel a plus que doublé en francs courants, progressant en moyenne d'environ 18,8 % par an, malgré l'absence de production minière. Quelque 170 entreprises de taille moyenne emploient environ 18.000 salariés, dont 40 % à Douala.

Dès 1963-1964, la structure du secteur est relativement diversifiée, avec toutefois une prépondérance assez marquée des industries agricoles et alimentaires (y compris

boissons et tabac), lesquelles fournissent 34,5 % de la valeur ajoutée, suivies par l'industrie de l'aluminium 14,8 % et l'énergie 11,5 %. La contribution des industries textiles, de moins de 5 %, s'est récemment accrue.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN (1959 - 1963-1964)

	Valeur ajoutée millions d'u.c. (1)		*%*		*Indice 1963-1964*	*Taux moyen annuel de croissance*
	1959	*1963-1964*	*1959*	*1963-1964*	*(1959=100)*	
Énergie	4,4	6,8	16,0	11,5	154,5	10,3
Industries agricoles et alimentaires	5,2	10,4	18,8	17,6	200,0	17,0
Boissons et tabacs		10,0		16,9		
Industries du bois		1,6		2,7		
Industries textiles		2,8		4,7		
Industrie de l'aluminium	18,0	8,8	65,2	14,8	233,3	22,2
Industries mécaniques		5,6		9,5		
Industries diverses		1,6		2,7		
Artisanat		11,6		19,6		
Total industries	27,6	59,2	100,0	100,0	214,5	18,8
Bâtiment et travaux publics	17,6	22,0			125,0	5,2
Total secteur secondaire	45,2	81,2			179,6	14,0

(1) D'après comptes établis aux prix du marché en francs CFA courants.

Les exportations de produits fabriqués par les industries locales représentent environ 23 % de la valeur totale des exportations. Pour le seul Cameroun Oriental, ce pourcentage atteint 28,3 %, grâce surtout à des demi-produits : aluminium en lingots 19,6 %, sous-produits du cacao 5 %, bois sciés et travaillés 1,8 %. Les ventes de produits finis aux États africains voisins représentent moins de 2 % de la valeur totale des exportations. La création de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDÉAC) (1), au début de 1966, devrait permettre l'expansion de ce dernier type d'échanges.

Le second plan quinquennal camerounais 1966-1971 fait une assez large place à l'industrialisation « dans le triple but de diversifier l'économie, de faire face au sous-emploi urbain et d'améliorer la situation des échanges extérieurs ». Le gouvernement entend « laisser une large place à l'initiative privée et n'a pas l'intention de réaliser une industrialisation à tout prix ». Les engagements qu'il a contractés avec ses voisins de l'UDÉAC lui imposent d'harmoniser avec ceux-ci sa politique d'industrialisation, en contrepartie

(1) L'UDÉAC groupe le Cameroun, le Tchad, le Gabon, la République Centrafricaine et le Congo (Brazzaville).

de l'ouverture d'un marché plus étendu. Enfin, la partie industrielle du plan a été élaborée en tenant compte à la fois des ressources locales, de l'évolution prévisible des marchés, du seuil technique des unités prévues et de leur intérêt économique.

PRINCIPAUX OBJECTIFS INDUSTRIELS DU SECOND PLAN QUINQUENNAL (1966-1971) DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN

Objectifs					
Taux d'accroissement annuel moyen (%) :					
– Production intérieure brute			5,8		
– Secteur secondaire			9,7		
– Industries (artisanat exclu)			9,4		
Valeur ajoutée (% de la production intérieure brute) :	*1963-1964*			*1970-1971*	
– Secteur secondaire	14,6			18,8	
– Industries	10,7			12,5	
	Valeur ajoutée (millions d'u.c.)		*%*		*Taux de croissance*
	1963-1964	*1970-1971*	*1963-1964*	*1970-1971*	*% par an*
Objectifs industriels par branche :					
– Énergie	6,8	12,4	8,4	8,0	9,0
– Industries agricoles et alimentaires	10,4	14,8	12,6	9,5	5,2
– Industries des boissons et tabacs	10,0	16,0	12,4	10,3	7,0
– Industries du bois	1,6	5,6	2,0	3,6	19,6
– Industries textiles	2,8	9,6	3,5	6,2	19,6
– Industries de l'aluminium	8,8	12,0	10,8	7,7	4,5
– Industries mécaniques	5,6	10,0	6,8	8,4	8,6
– Industries diverses	1,6	8,8	2,0	5,7	27,5
Total industries (artisanat exclu)	47,6	89,2	58,5	57,4	9,4
– Artisanat	11,6	14,4	14,3	9,3	3,2
– Bâtiment et travaux publics et matériaux de construction	22,0	51,6	27,2	33,3	12,9
Secteur secondaire	81,2	155,2	100,0	100,0	9,7
Investissements (en millions d'u.c.) :					
– Total investissements publics et privés			660		
– Secteur secondaire			157		
– Industries			136		
dont Industries de transformation			80		
Emplois industriels à créer :					
– Secteur secondaire			16.200		
dont Industries			9.700		

Les opérations retenues dépendent en majeure partie de décisions privées sur lesquelles la puissance publique ne peut avoir qu'une action d'incitation. A titre indicatif, les investissements industriels sont prévus au plan pour un montant total d'environ 136 millions d'unités de compte, dont 80 millions d'unités de compte pour les seules industries de transformation, soit le cinquième de l'ensemble des investissements publics et privés. Ils devraient en six ans permettre d'accroître d'environ 90 % la valeur ajoutée industrielle par rapport à 1963-1964, et de créer 9.700 emplois.

Parmi les principales réalisations prévues, dont certaines sont déjà amorcées, figurent : un complément d'équipement énergétique et notamment d'équipement hydro-électrique; la prospection minière; le développement des industries agricoles et alimentaires, telles que sucrerie, conserverie d'ananas et concentré de tomates, huileries de palme; l'extension de l'industrie de l'aluminium, tant en ce qui concerne la production de lingots que les industries aval dont la pièce maîtresse sera le laminoir; l'extension et la création de diverses industries produisant principalement pour le marché intérieur, avec possibilité d'exportations vers les États africains voisins : cimenterie, textile, fabrique de chaussures, sacherie, montage de véhicules automobiles, de climatiseurs et de réfrigérateurs, usine d'engrais, etc., ainsi que le développement des industries du bois.

Très probablement, les initiatives privées nécessaires à leur conduite à bonne fin se manifesteront inégalement suivant les projets. Néanmoins, considéré globalement, l'objectif de croissance du secteur industriel à un taux de l'ordre de 9 % par an en moyenne ne paraît pas excéder les possibilités réelles de développement du Cameroun.

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT DE MM. PRICE WATERHOUSE & Co.

60, rue Ravenstein
Bruxelles

Monsieur le Président,
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
BRUXELLES

A notre avis, le bilan et le compte de profits et pertes y relatif ci-joints, complétés par les informations contenues dans la Section III du « Rapport Annuel 1966 » de la Banque Européenne d'Investissement, constituent une présentation fidèle et raisonnable de la situation financière de la Banque Européenne d'Investissement au 31 décembre 1966 et des résultats de ses opérations de l'exercice, selon les principes comptables généralement admis appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent. Notre examen de ces états financiers a été effectué selon les normes de révision généralement admises, et a donc comporté tels sondages de la comptabilité et telles autres opérations de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Le 31 mars 1967.

PRICE WATERHOUSE & Co.

BILAN AU 31

(en unités de compte de 0,88867088
Les taux de conversion utilisés pour l'établissement
1 unité de compte = 50 FB = 4,00 DM = 4,93706 FF

ACTIF

CAISSE ET BANQUES			
Monnaies des pays membres			
à vue ou à un an au plus	137.358.587,30		
à plus d'un an	415.248,62		
		137.773.835,92	
Autres monnaies			
à vue ou à un an au plus	45.368.565,73		
à plus d'un an	1.122.331,78		
		46.490.897,51	
			184.264.733,43
AVOIRS EN OR			8.636.300,59
PORTEFEUILLE			
Monnaies des pays membres			
à un an au plus	19.832.280,99		
à plus d'un an	23.761.808,97		
		43.594.089,96	
Autres monnaies			
à un an au plus	11.855.663,52		
à plus d'un an	888.612,50		
		12.744.276,02	
			56.338.365,98
PRÊTS EN COURS			
dont			
versé :			
en monnaies des pays membres. . .	347.157.094,76		
en autres monnaies	83.700.148,04		
		430.857.242,80	
à verser		179.320.227,28	
			610.177.470,08
INSTALLATIONS ET MATÉRIEL			1,00
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS A RECEVOIR .			8.226.208,19
PRIMES DE REMBOURSEMENT A AMORTIR.			2.835.695,74
DIVERS			2.526.400,97
		Total : u.c.	873.005.175,98

COMPTES

SECTION SPÉCIALE

Prêts en cours pour compte et sur mandat . .
(dont versé : . . . . . .
à verser : . . . . . .

DÉCEMBRE 1966

gramme d'or fin – Article 4 des Statuts)
des comptes de ce bilan sont les suivants :
= 625 Lit. = 50 Flux. = 3,62 Florins = 1 US $ = 4,37282 F.S.

PASSIF

CAPITAL SOUSCRIT	1.000.000.000,00	
dont versé conformément à l'art. 5 § 1 des Statuts		250.000.000,00
RÉSERVE STATUTAIRE		36.545.179,96
PROVISIONS		
– pour risques sur prêts et garanties	30.500.000,00	
– pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission	6.000.000,00	
– pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts	2.000.000,00	
		38.500.000,00
FONDS DE PENSION DU PERSONNEL		945.995,72
MONTANTS DUS AU TITRE DE L'ARTICLE 7 § 2 DES STATUTS		344.641,57
EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME		
en monnaies des pays membres	266.734.329,68	
en autres monnaies	85.411.633,68	
	352.145.963,36	
primes de remboursement	2.835.695,74	
		354.981.659,10
A VERSER SUR PRÊTS EN COURS		179.320.227,28
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS A PAYER ET INTÉRÊTS REÇUS D'AVANCE		7.153.693,89
DIVERS		5.213.778,46
Total : u.c.		873.005.175,98

D'ORDRE

. . . . . u.c. 66.590.000,00
. . . . . u.c. 6.778.211,00
. . . . . u.c. 59.811.789,00)

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES POUR

(en unités de compte de 0,88867088

DÉBIT

DÉPENSES ET CHARGES ADMINISTRATIVES	2.300.823,77
INTÉRÊTS ET CHARGES SUR EMPRUNTS	21.508.405,44
FRAIS FINANCIERS	6.011,22
AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS ET MATÉRIEL	32.881,12
PROVISION POUR RISQUES SUR PRÊTS ET GARANTIES	5.000.000,00
SOLDE AFFECTÉ A LA RÉSERVE STATUTAIRE	4.395.024,78
Total : u.c.	33.243.146,33

L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1966

gramme d'or fin – Article 4 des Statuts)

	CRÉDIT
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PRÊTS	22.933.511,74
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PLACEMENTS	10.265.490,21
DIFFÉRENCES DE CHANGE	44.144,38
Total : u.c.	33.243.146,33

SITUATION DÉTAILLÉE DE LA SECTION

(en unités de compte de

ACTIF

A RECEVOIR DES PAYS MEMBRES		
pour prêts en cours		
en Turquie		59.811.789
PRÊTS EN COURS		
en Turquie :		
dont :		
versé	6.778.211	
à verser	59.811.789	
		66.590.000
Total : u.c.		126.401.789

SPÉCIALE AU 31 DÉCEMBRE 1966

0,88867088 gramme d'or fin)

	PASSIF
PAYS MEMBRES POUR PRÊTS	
en Turquie	66.590.000
A VERSER SUR PRÊTS EN COURS	
en Turquie	59.811.789
Total : u.c.	126.401.789

DÉCLARATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque Européenne d'Investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

Vu le rapport annuel 1966 ainsi que le bilan de la Banque au 31 décembre 1966 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration en sa séance du 3 mai 1967,

Vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

Certifie par la présente :

que les opérations de la Banque pendant l'exercice 1966 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur,

que le bilan et le compte de profits et pertes sont conformes aux écritures comptables et qu'ils reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Bruxelles, le 11 mai 1967.

Le Comité de Vérification,

K. BERNARD

A. M. DE JONG

R. BRESSON

WEISSENBRUCH S.A., IMPRIMEUR DU ROI, 40, RUE DE L'ORPHELINAT, BRUXELLES 7